

## INTRODUCTION

### LES SOURCES

Les différents aspects de la vie financière dans le monde méditerranéen antique ont fait l'objet d'un certain nombre d'études qui se sont principalement fondées sur les sources littéraires, épigraphiques et juridiques. J'ai choisi d'étudier un aspect de la vie financière dans le monde romain, le crédit privé, à partir des documents de la pratique, et plus précisément à partir des papyrus d'Égypte romaine et des tablettes de Campanie, qui sont les deux principaux groupes de documents de la pratique romains pertinents du point de vue du crédit privé.

Dans sa contribution à *L'histoire et ses méthodes*, L. Robert définit l'objet de l'épigraphie, l'étude des inscriptions sur pierre, en distinguant selon le but de la rédaction les inscriptions des autres formes d'écrits utilisés dans l'Antiquité<sup>1</sup>. Selon lui, les inscriptions ne sont ni des archives, publiques ou privées, ni même des affiches, car si elles ont un but de publicité, elles ont d'abord une fonction commémorative. En effet, à la différence de l'affiche, elles assurent à l'écrit qu'elles portent une publicité durable grâce au support sur lequel elles sont rédigées. Les documents de la pratique constituent quant à eux ce que L. Robert appelle « la paperasserie des archives des bureaux de tous niveaux, et aussi des particuliers qu'étudie la papyrologie ». La notion recouvre tous les types d'écrits utilisés par les habitants de l'Empire dans leur vie quotidienne, que ce soit dans leurs relations avec l'administration (les déclarations de recensement, les déclarations de propriété, les pétitions, les reçus fiscaux), ou dans leurs affaires privées (tous les contrats privés, les testaments, les inventaires, les documents judiciaires ou encore les lettres privées). Les documents de la pratique ne sont *a priori* pas destinés à être exposés et ils ne sont pas supposés devoir défier le temps car ils ne visent pas à célébrer ou à commémorer un homme ou un événement. Ils sont donc en général rédigés sur des supports moins coûteux et plus rapidement périssables, sur papyrus, sur ostracon ou sur tablette.

<sup>1</sup>Robert 1961, p. 458-460.

Dans l'Antiquité romaine, les documents de la pratique étaient sans aucun doute d'un emploi beaucoup plus banal et beaucoup plus fréquent que les inscriptions sur pierre, mais les modalités de leur conservation ont occulté leur importance et mis les inscriptions au premier plan, à tel point que les documents de la pratique romains font parfois figure de bêtes curieuses en dehors de certains cercles spécialisés. Corrélativement, la province d'Égypte, si riche en documents de la pratique, a longtemps été considérée comme une province exceptionnelle, isolée et particulièrement bureaucratique, tout simplement parce qu'on y avait retrouvé des dizaines de milliers de documents de la pratique écrits sur papyrus et ostracon qu'on ne retrouvait pas ailleurs<sup>2</sup>. Or, si l'Égypte est bien sûr la source majeure de documents de la pratique à l'époque romaine, cela est dû à l'aridité du climat égyptien et non à une quelconque prédisposition bureaucratique héritée des époques pharaonique et lagide<sup>3</sup>. Les documents de la pratique étaient utilisés à des degrés divers dans toutes les provinces, même si les conditions climatiques n'ont en général pas permis leur conservation dans les mêmes proportions qu'en Égypte<sup>4</sup>. Néanmoins, celle-ci n'est pas la seule province de l'Empire où de tels écrits ont été retrouvés.

Ce choix d'étudier le crédit privé dans les documents de la pratique tient à une raison très simple : ils ont été moins exploités que les sources littéraires, les inscriptions ou les sources juridiques par les historiens de l'économie romaine et ils sont donc davantage susceptibles d'apporter des nouveautés. Deuxièmement, les documents de la pratique contiennent plus d'informations sur les transactions financières privées de la vie quotidienne que les inscriptions qui concernent majoritairement la vie financière publique des cités. Ainsi, dans le recueil d'inscriptions rassemblées par R. Bogaert sur la vie financière dans le monde grec<sup>5</sup>, on trouve beaucoup de décrets concernant les finances des cités grecques ou celles des temples. On peut également penser aux travaux de L. Migeotte sur l'emprunt public et sur les souscriptions publiques dans les cités grecques<sup>6</sup>. Certes, les inscriptions permettent de rassembler de nombreux renseignements sur une catégorie privilégiée d'acteurs de la vie financière privée : les banquiers (décrets honorifiques et épitaphes dans le monde grec, épitaphes dans le monde romain). Les inscriptions ont ainsi permis à J. Andreau d'étudier la répartition et la chrono-

<sup>2</sup> Sur la papyrologie en général, voir Montevicchi 1988 et Bagnall (éd.) 2009.

<sup>3</sup> Contrairement à Finley 1985, p. 15, cité par Bagnall 2005, p. 187.

<sup>4</sup> Voir dans le même sens à propos de l'Orient hellénistique, Bagnall 2011, p. 27-53.

<sup>5</sup> Bogaert 1976.

<sup>6</sup> Migeotte 1984 et 1992.

logie de l'apparition des banquiers privés dans le monde romain<sup>7</sup>. Mais si elles peuvent nous renseigner sur certains acteurs de la vie financière privée, elles ne disent en revanche rien des transactions privées elles-mêmes. Seuls les documents de la pratique peuvent fournir de tels renseignements.

Les papyrus d'Égypte et les tablettes de Campanie sont deux groupes de sources très différents. Tout d'abord, les premiers représentent une masse documentaire sans commune mesure avec les secondes puisqu'on compte aujourd'hui plus de 60.000 papyrus et ostraca documentaires publiés, sans parler des très nombreux papyrus inédits, alors que l'ensemble des tablettes campaniennes ne dépassent pas le chiffre de 500. Deuxièmement, grâce à leur petit nombre et aux modalités de leur découverte, les tablettes forment un tout déjà circonscrit, organisé et structuré. En effet, on compte trois grands groupes de tablettes provenant de trois localités différentes, Pompéi, Herculanium et Pouzzoles, deux d'entre eux constituant une partie des archives de personnage(s) précis, et ces artefacts datent tous du I<sup>er</sup> siècle après J.-C. avant 79, date à laquelle l'éruption du Vésuve les a recouverts, assurant ainsi leur conservation jusqu'à nous. En comparaison, les papyrus d'Égypte romaine forment une masse inorganisée de documents pour la plupart isolés, provenant de plusieurs dizaines de localités différentes, appartenant à plusieurs centaines de personnages différents, et couvrant la totalité de la période romaine, depuis la conquête en 30 avant J.-C. jusqu'à la fin du III<sup>ème</sup> siècle. On ne peut donc pas traiter de la même manière des corpus si différents. Les papyrus d'Égypte nécessitent un travail d'approche beaucoup plus important que les tablettes de Campanie. Parmi les dizaines de milliers de textes publiés, lesquels retenir et pour quoi faire ?

### *Construction du corpus papyrologique*

La solution *a priori* la plus simple consisterait à prendre tous les papyrus égyptiens d'époque romaine. Dans son livre sur l'endettement en Égypte romaine aux deux premiers siècles de notre ère<sup>8</sup>, B. Tenger a fait ce choix de l'exhaustivité, aux dépens, me semble-t-il, de l'origine locale des papyrus, dont il ne tient quasiment jamais compte, alors qu'il s'agit d'un déterminant essentiel pour l'analyse, à la fois du point de vue des formulaires contractuels et des différences économiques et sociales locales. Ce n'est peut-être pas la meilleure manière de procéder. En effet, outre que l'exhaustivité demande des

<sup>7</sup> Andreau 1987a.

<sup>8</sup> Tenger 1993.

dépouillements plus longs, qui se font au détriment du temps consacré au travail d'analyse, elle n'apporte pas nécessairement beaucoup plus d'informations qu'une sélection raisonnée. Que peut-on tirer par exemple d'un contrat de prêt provenant d'un nome connu par une dizaine de textes seulement, si on veut tenir compte du contexte économique et social des transactions? Que peut-on tirer de textes ne couvrant qu'une durée réduite, si on veut essayer de mettre en évidence des évolutions et ne pas s'en tenir à des descriptions?

J'ai donc choisi toutes les localités qui me paraissaient fournir un nombre suffisamment important de documents répartis sur une durée suffisamment longue pour pouvoir conduire ce type d'analyses. Les localités sélectionnées sont bien connues des papyrologues et des historiens travaillant sur l'Égypte romaine puisqu'il s'agit de Tebtynis, de Soknopaiou Nesos, de Ptolemaïs Euergetis, d'Oxyrhynchos et d'Hermoupolis. J'ai ensuite retenu tous les textes pertinents pour l'étude du marché du crédit datant de l'époque romaine provenant de ces cinq localités en regroupant en sous-corpus les textes retenus en fonction de leur provenance géographique car l'origine locale des textes est un élément fondamental pour l'analyse.

D'un point de vue chronologique, la tâche est relativement aisée même si de très rares textes peuvent poser problème au début de la période. On peut en effet hésiter entre la fin de l'époque ptolémaïque et le début de l'époque romaine pour la datation de certains d'entre eux. D'un point de vue géographique, assigner un texte à une localité ne pose en général pas non plus de problèmes même si, marginalement, on peut rencontrer des difficultés avec certains textes du Fayoum dont il n'est pas toujours simple de décider s'ils doivent être classés parmi les textes provenant de la métropole ou parmi les textes provenant d'un village. Enfin, il faut se demander quels types de textes sont pertinents pour une étude du crédit privé. Traditionnellement, on retient essentiellement les contrats de prêt et les quittances de remboursement<sup>9</sup>, parce que ce sont les documents les plus nombreux et parce qu'ils ont fait l'objet d'études de papyrologie juridique.

Les contrats de prêt, le type de contrat privé le plus attesté dans les papyrus d'époque romaine, constituent la documentation de référence. Dans un contrat standard (et complet, ce qui n'est pas toujours le cas), on trouve quasiment toujours la date de la transaction et la date prévue pour le remboursement, au jour près, et la localité où elle a eu lieu. L'identité des contractants est mentionnée de manière plus ou moins élaborée. Dans sa forme la plus sèche, seul

<sup>9</sup> Voir par exemple Hobson 1983a pour Soknopaiou Nesos ou Melaerts 2002 pour Tebtynis.

leur nom et celui de leur père sont indiqués; dans sa forme la plus développée, on peut trouver, en plus de ces renseignements, leur âge (sauf dans le nome oxyrhynchite), leur lieu d'origine, et parfois, leurs « qualités », par exemple lorsqu'ils ont occupé ou qu'ils occupent une pré-magistrature ou s'ils sont bouleutes, des titres qui font partie de l'identité individuelle, au moins dans un contexte contractuel. Mais ce dernier type de précision est rare, surtout au début de la période romaine. À la différence des inscriptions funéraires par exemple, les documents de la pratique n'ont pas pour but de conserver le souvenir d'un individu, ils ne donnent donc que les renseignements strictement nécessaires à l'identification des contractants. Ils précisent rarement le métier d'un individu, alors qu'un banquier, par exemple, peut tenir à ce que son métier soit mentionné dans son inscription funéraire. En revanche, ils sont particulièrement prolifiques sur les cicatrices des contractants, au moins dans le Fayoum, car ces caractéristiques peuvent permettre l'identification des contractants. Dans les papyrus financiers, il y a plus de matière pour faire l'histoire des cicatrices que pour faire l'histoire des métiers. De plus l'onomastique égyptienne ne permet par exemple pas de déterminer simplement si les contractants sont des esclaves, des affranchis ou des hommes libres, à supposer que ces trois catégories soient pertinentes dans l'analyse des documents financiers égyptiens. Les *tria nomina* sont rares et il n'est pas possible par exemple de spéculer sur un *cognomen* pour savoir si son titulaire est de statut affranchi ou non, comme on peut le faire en Campanie.

En plus de l'identité des contractants, un contrat mentionne le montant prêté (en argent ou en nature), le montant de l'intérêt (s'il est mentionné), une clause de pénalité, et, parfois, si elle existe, la garantie prévue en cas de défaut de paiement. Il peut également parfois mentionner la présence d'un intermédiaire pour le versement de la somme. En revanche, on ne trouve quasiment aucune indication sur le motif de l'emprunt qui constitue, comme on va le voir, une des interrogations essentielles dans la bibliographie sur les prêts dans le monde méditerranéen antique.

Les quittances de remboursement sont la deuxième catégorie de document. Comme les éditeurs de P. Yale I 63 l'ont montré, la rédaction d'une quittance est loin d'être systématique. En effet, en Égypte, comme ailleurs, on ne prend la peine de rédiger un document lors du remboursement du prêt que si les circonstances du remboursement sortent de l'ordinaire : remboursement à l'héritier du créancier décédé, remboursement dans une autre ville, remboursement par le biais d'une banque. De ce fait, les quittances sont moins représentatives que les contrats.

Les contrats et les quittances constituent la documentation principale de mon corpus, parce qu'ils sont les plus nombreux et parce

qu'ils sont datés, ce qui est capital quand on part du principe que les économies antiques, ici celle de l'Égypte, ne sont pas condamnées à la stagnation et que par conséquent on cherche à mettre en évidence des évolutions chronologiques dans l'histoire du crédit en Égypte. Les prêts d'argent présentent en outre une particularité extraordinaire pour l'analyse historique : l'argent est un produit parfaitement homogène et les montants prêtés sont comparables entre eux, dès lors qu'on s'est assuré de la stabilité des prix pendant une période donnée. Cela n'est pas le cas par exemple pour les prix de deux esclaves dans deux ventes différentes, ou deux loyers dans deux baux fonciers différents, dont les différences peuvent s'expliquer par les qualités propres à chaque esclave ou par des fertilités différentes. On peut donc facilement envisager des comparaisons au cours du temps quand on travaille sur les prêts d'argent.

D'autres documents peuvent être retenus. B. Tenger a ainsi élargi le corpus traditionnellement regroupé dans les études sur le crédit aux pétitions qui présentent l'avantage d'être en général plus développées que les contrats car le pétitionnaire fait en général l'effort d'argumenter sa plainte pour convaincre l'autorité<sup>10</sup>. En plus des pétitions, on peut prendre en compte les lettres privées ou bien encore les comptes, et plus généralement tous les types de documents ayant trait au crédit d'une manière ou d'une autre, car ces textes, même s'ils sont moins souvent datés, apportent des informations que les contrats et les quittances ne peuvent pas fournir. Néanmoins, ils sont plus difficiles à intégrer dans un traitement général et systématique de la documentation. De plus, les renseignements supplémentaires que fournissent par exemple les pétitions sont sujets à caution<sup>11</sup>.

Les lettres privées posent le même genre de problèmes. Ainsi dans P. Oxy. III 530, une lettre du II<sup>ème</sup> siècle retrouvée à Oxyrhynchos, un nommé Dionysios écrit à sa mère pour lui demander de rembourser pour lui un créancier et de récupérer les habits qu'il a mis en gage pour garantir son emprunt. Pour cela, il lui envoie 108 dr. destinées au remboursement du prêt et de ses intérêts. En plus de cette somme, il lui envoie 4 dr. destinées à couvrir certaines dépenses liées à une fête. Sa mère, apparemment, attendait plus, puisqu'il s'excuse de ne pas lui avoir envoyé davantage, mais il précise qu'il a dû emprunter pour envoyer cet argent. Ce texte peut donner lieu à des conclusions différentes suivant la grille d'interprétation avec laquelle on l'approche. On peut par exemple y voir les difficultés financières chroniques des habitants de la province qui sont contraints d'emprunter à nouveau pour s'acquitter de leurs dettes.

<sup>10</sup>Tenger 1993.

<sup>11</sup>Bagnall 1993, p. 9 sur les pétitions.

Mais avant de se lancer dans une réflexion sur la spirale infernale de l'endettement paysan fondée sur le fait que Dionysios dit avoir été obligé d'emprunter pour envoyer l'argent, on peut au moins se demander si Dionysios est vraiment honnête avec sa mère, et s'il ne prétend pas avoir emprunté l'argent envoyé, uniquement pour excuser le fait qu'il n'en a pas envoyé davantage à sa mère. Il lui aurait sans doute été plus difficile d'avouer qu'il n'avait plus d'argent à cause d'une nuit d'ivresse grandiose mais coûteuse.

Pris isolément, un contrat de prêt ou une quittance ont moins d'intérêt qu'une pétition ou une lettre privée. Mais lorsqu'ils sont mis en série par lieu et par date et qu'on les étudie avec une base de données, ils deviennent extrêmement intéressants et ils révèlent des choses invisibles lors du dépouillement. Tenir un raisonnement global de ce type impose de privilégier les renseignements qui reviennent les plus fréquemment dans la plupart des textes, c'est-à-dire la date et le lieu de la transaction, le sexe des contractants, leur origine géographique, le montant prêté, l'intérêt et la présence ou non d'une garantie. Les pétitions, les comptes, les lettres privées et tous les autres types de documents fournissent également ce type de renseignements même si cela ne constitue pas leur apport principal. On peut donc les traiter dans la même base de données que les contrats et les quittances, tout en gardant à l'esprit que les pétitions privilégient par nature plutôt les affaires importantes. Au total, le long travail de dépouillement a abouti à la constitution d'une base de données de travail contenant 432 entrées. Toutes ne sont pas également riches et intéressantes mais chacune d'entre elles apportent des informations. Dans tous les cas, il s'agit de documents rédigés sur papyrus<sup>12</sup>, et à l'exception des P. Dime dont une partie est rédigée en démotique (égyptien)<sup>13</sup>, la langue de rédaction est le grec.

Une partie des papyrus d'époque ptolémaïque, romaine et byzantine retrouvés en Égypte à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du XX<sup>ème</sup> siècle restent inédits, et de nouveaux papyrus financiers d'époque romaine sont publiés presque chaque année, les plus notables parus depuis la première version de ce travail en 2008 étant les P. Dime parus en 2010. De plus, depuis la fin des années 1980, les fouilles se sont intensifiées pour les périodes ptolémaïque et romaine en Égypte, ainsi Tebtynis et Soknopaiou Nesos ont à nouveau été fouillés, et de nouveaux textes, papyrus, ostraca ou tablettes,

<sup>12</sup> Le cas échéant, cette documentation sur papyrus fait l'objet de comparaison à la très maigre documentation financière sur ostraca.

<sup>13</sup> Je m'appuie uniquement sur les traductions et les commentaires de S. Lippert et M. Schentuleit pour les parties démotiques des P. Dime.

seront peut-être découverts<sup>14</sup>. D'ici cinquante ans donc, un corpus bâti suivant les mêmes principes géographiques et chronologiques sera mécaniquement plus important, ce qui permettra d'aller plus loin dans les analyses ou de remettre en cause certaines des conclusions proposées ici<sup>15</sup>.

*La représentativité du corpus papyrologique du point de vue géographique et chronologique*

J'espère avoir rassemblé tous les documents intéressants pour mon projet mais, aussi riches et nombreux soient-ils au regard de ce dont on dispose habituellement en histoire économique ancienne, en dehors du Proche-Orient cunéiforme, ils ne reflètent pas l'ensemble de la vie financière de toute la province d'Égypte pendant l'intégralité de l'époque romaine, pour plusieurs raisons qu'il faut préciser.

La transmission de ces 432 artefacts depuis l'époque romaine jusqu'à la base constituée pour les étudier est tout sauf directe et naturelle<sup>16</sup> et elle dépend d'au moins trois facteurs : la manière dont ils ont été conservés dans et depuis l'Antiquité, la manière dont ils ont été découverts et la manière dont ils ont été publiés.

D'un point de vue géographique d'abord, on doit rappeler que si la documentation papyrologique est extrêmement riche, elle est aussi très inégalement répartie localement. Tous les sites d'Égypte romaine ne sont pas également documentés, certains ne le sont presque pas, d'autres le sont énormément. La très inégale répartition géographique des papyrus est due pour l'essentiel à la géographie climatique de l'Égypte. Dans les régions les plus humides, comme Alexandrie et le Delta<sup>17</sup>, les papyrus ont presque tous disparu. En revanche, beaucoup ont été conservés dans les régions plus sèches des villes et des villages de Moyenne-Égypte, notamment sur les marges désertiques du Fayoum<sup>18</sup>. Ce point est le mieux connu de ces

<sup>14</sup> Van Minnen 2009.

<sup>15</sup> De ce point de vue, les amphores présentent les mêmes caractéristiques que les papyrus, voir Tchernia 1986, p. 7 et Tchernia 2007. Voir également Poux 2004.

<sup>16</sup> Voir en général Bagnall 2011, p. 139-144.

<sup>17</sup> Le nome mendésite fait partie des exceptions, voir Blouin 2014 sur l'économie agraire de ce nome.

<sup>18</sup> Cette répartition n'est pas figée. Ainsi, ces trente dernières années, de grands progrès ont été faits dans la connaissance des déserts orientaux et occidentaux et de nombreux textes venant de ces déserts ont été publiés. Voir Bagnall 2005 pour une synthèse sur ces travaux.



problèmes généraux de transmission et c'est celui qui pose le moins de problèmes à l'historien.

Les cinq localités retenues pour cette étude, toutes en Moyenne-Égypte, ont l'avantage d'être relativement différentes les unes des autres. Tebtynis et Soknopaiou Nesos sont, au moins administrativement, des villages, tandis que les trois autres, Ptolemaïs Euergetis, Oxyrhynchos et Hermoupolis, sont des villes et plus précisément, des métropoles, c'est-à-dire des capitales de nomes. En outre, les cinq localités sont situées dans trois nomes différents, respectivement le nome arsinoïte, couramment appelé Fayoum, et les nomes oxyrhynchite et hermopolite. Enfin, les deux villages, Tebtynis et Soknopaiou Nesos, sont également situés dans le nome arsinoïte, comme Ptolemaïs Euergetis<sup>19</sup>, ce qui donne une occasion presque unique d'étudier les relations entre métropole et villages du point de vue de ces dernières<sup>20</sup>.

Ces cinq localités sont inégalement peuplées<sup>21</sup> : la population d'Hermoupolis au III<sup>ème</sup> siècle a été estimée à 42000 habitants<sup>22</sup>; celle d'Oxyrhynchos aux II<sup>ème</sup> et III<sup>ème</sup> siècles, à un nombre compris entre 20 et 25000 habitants<sup>23</sup>; celle de Ptolemaïs Euergetis en 72/73 à 46000 habitants<sup>24</sup>. Oxyrhynchos, la métropole la mieux documentée de mon corpus, est donc sans doute également la moins importante des trois. Pour ce qui est des deux villages du Fayoum, Tebtynis et Soknopaiou Nesos, ils présentent des différences importantes. Alors que Soknopaiou Nesos fait partie des très nombreux villages égyptiens dont la population devait se compter en quelques centaines

<sup>19</sup> À l'époque ptolémaïque, cette ville est appelée Krokodilopolis, à partir du III<sup>ème</sup> siècle, on commence à trouver l'appellation Arsinoe, qui devient courante à l'époque byzantine.

<sup>20</sup> D'un point de vue général, voir Bagnall et Rathbone (éd.) 2004, un guide archéologique et historique de l'Égypte ptolémaïque, romaine et byzantine. Pour l'archéologie du Fayoum, voir Davoli 1998. Sur la démographie de l'Égypte romaine, voir Rathbone 1990, Bagnall et Frier 1994, Scheidel 2001.

<sup>21</sup> Je reprends ici les estimations proposées par Rathbone 1990, p. 119-123.

<sup>22</sup> Sur Hermoupolis, voir Drew-Bear 1981, 1984a, 1984b, 1988, 1992, 1997, 2006, 2007a et 2007b qui concernent avant tout le III<sup>ème</sup> siècle. M. Drew-Bear prépare une édition des archives du conseil de la cité à l'époque de Gallien. D'un point de vue archéologique, voir Bailey 1990 et 1991.

<sup>23</sup> Oxyrhynchos est la métropole la mieux connue d'Égypte romaine et elle bénéficie notamment d'une documentation presque continue du début de l'époque romaine jusqu'à la conquête arabe, ce qu'aucune autre localité n'offre. D'un point de vue bibliographique, voir en dernier lieu, Bowman et Coles et Gonis et Obbink et Parsons (éd.) 2007 et la synthèse de P. Parsons (Parsons 2007).

<sup>24</sup> La métropole arsinoïte (Ptolemaïs Euergetis peut aussi être désignée sous le nom d'Arsinoe) est moins bien connue qu'Oxyrhynchos et Hermoupolis. Le site fait aujourd'hui partie d'une ville moderne, Medinet el-Fayoum. Voir Casarico 1995.

d'habitants puisque sa population a été estimée à un maximum de 760 habitants en 150 (520 habitants en 179, 420 en 207-209)<sup>25</sup>, Tebtynis est en revanche un des villages les plus peuplés du Fayoum, entre 4000 et 5000 habitants<sup>26</sup>, du même type que Karanis. Les deux villages ont en commun d'être tous les deux encore très marqués par la culture égyptienne traditionnelle, surtout Soknopaiou Nesos qui a une population strictement égyptienne dont les Grecs et les Romains sont absents.

D'un point de vue démographique, l'événement majeur de la période romaine est le processus d'urbanisation qui a entraîné toute une série de changements économiques et sociaux qui ont également touché les campagnes<sup>27</sup>. Du fait de sa topographie et de la concentration de sa population sur une petite partie du territoire, l'Égypte fait partie des zones les plus densément peuplées de l'Empire romain<sup>28</sup>. Les villes et les villages d'Égypte sont très densément peuplés par rapport à la plupart des régions de l'Empire. C'est un facteur important dont il faut tenir compte quand on s'interroge sur la manière dont circule l'information dans des communautés dans l'Antiquité : plus celles-ci sont grandes, plus les dispositifs institutionnalisés d'information publique sont nécessaires. Dans une cité d'Asie mineure comptant 5000 habitants, ils sont moins utiles que dans un nome d'Égypte dont la seule métropole compte 30 ou 40000 habitants.

Il faut donc garder à l'esprit que les papyrus du corpus réuni proviennent de l'intérieur de la province, et non pas des zones les plus riches, Alexandrie et ses environs, où il est malheureusement impossible d'étudier dans la durée le crédit privé<sup>29</sup>. Les transactions financières analysées sont donc pour la plupart le fait d'individus ordinaires et de membres des élites locales de l'intérieur de la province. En cela, la documentation papyrologique est particulièrement précieuse parce qu'elle permet d'avoir accès à ce qui constitue probablement un bon exemple de la vie financière quotidienne de la majorité des habitants de l'Empire, alors que les sources littéraires

<sup>25</sup> Rathbone 1990, p. 134.

<sup>26</sup> Rowlandson 1999, p. 146-147 notamment note 31. Malgré la richesse de la documentation, il n'existe pas sur Tebtynis d'articles comparables à ceux de D. Hobson sur Soknopaiou Nesos (Hobson 1981, 1983a, 1983b, 1984a, 1984b, 1985 et 1986). Voir en dernier Lippert et Schentuleit 2005 et 2008 et Arlt et Stadler 2013 qui portent sur les deux villages arsinoïtes, notamment du point de vue de la documentation démotique, longtemps restée inédite.

<sup>27</sup> Rathbone 1990, p. 119-122.

<sup>28</sup> Scheidel 2007.

<sup>29</sup> Les BGU IV permettent de le faire pour une partie de l'époque augustéenne.

privilégient par nature l'élite dirigeante de la République, puis de l'Empire.

Les deuxième et troisième points, la manière dont les papyrus ont été découverts et la manière dont ils ont été publiés, posent des problèmes généraux plus complexes à l'historien de l'économie et de la société qui veut travailler dans la longue durée, problèmes qu'il faut poser, même s'il n'est pas certain qu'on puisse toujours les résoudre<sup>30</sup>. La documentation papyrologique n'est pas uniformément répartie au cours du temps, pas plus qu'elle ne l'est dans l'espace, et ce constat vaut pour chacune des documentations locales. Concrètement, les cinq localités retenues n'ont pas toutes livrées une documentation uniformément répartie au cours des trois siècles de la période romaine. Ces disparités chronologiques constatées localement peuvent s'interpréter au premier degré comme le reflet de la réalité de l'histoire de ces sites : on a moins trouvé de textes à Tebtynis pour le III<sup>ème</sup> siècle que pour le II<sup>ème</sup> siècle, car on a moins écrit de papyrus documentaires en grec au III<sup>ème</sup> siècle qu'au II<sup>ème</sup> siècle. Mais on doit aussi au moins faire l'hypothèse que ces disparités peuvent être dues à la conservation des papyrus suivant les périodes successives de l'histoire du site ou aux choix opérés par les archéologues du site lors de sa fouille, qui peuvent influencer sur la distribution chronologique des papyrus qui en sont issus.

On peut illustrer ce dernier point en montrant comment les choix de B. Grenfell et A. Hunt lors des fouilles (ou selon leur expression « papyrus digging »<sup>31</sup>) qu'ils ont menées sur le site d'Oxyrhynchos ont affecté la distribution chronologique des papyrus grecs documentaires qu'ils y ont retrouvés<sup>32</sup>. La lecture de leurs rapports de fouilles d'Oxyrhynchos, auxquels on peut ajouter l'introduction des *Fayûm Towns and Their Papyri*, permet de mieux comprendre les découvertes qu'ils ont faites sur ces sites<sup>33</sup>. Leurs fouilles appartiennent à l'âge héroïque de la papyrologie, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du XX<sup>ème</sup> siècle, époque durant laquelle la très grande majorité des textes de mon corpus ont été retrouvés. Les protocoles archéologiques des papyrologues, sans parler de ceux des marchands d'antiquités ou des fouilleurs clandestins, sont alors différents de ceux qu'ils sont devenus ensuite, et les papyrologues travaillent

<sup>30</sup> La réflexion sur les manières de faire de l'histoire à partir des papyrus s'est enrichie depuis les années 1990, voir Bagnall 1995 et 2011, Hickey 2009, Van Minnen 1993, 1994 et 2009.

<sup>31</sup> Suivant l'expression qu'ils emploient dans l'introduction des *Fayûm Towns and Their Papyri* (P. Fay.) où ils retracent « *the history of papyrus digging in the Fayûm* » (p. 20).

<sup>32</sup> Sur l'archéologie de la papyrologie, voir Cuvigny 2009.

<sup>33</sup> Grenfell et Hunt 1896-1907 et P. Fay.

dans une urgence certaine puisqu'ils font face à la concurrence des *sebbâkhîn*, les paysans égyptiens qui se servaient à cette époque des sites antiques comme source d'engrais (*sebbâkh*).

En fouillant Oxyrhynchos, B. Grenfell et A. Hunt cherchent d'abord des papyrus, au détriment de tout autre artefact, des papyrus de préférence écrits en grec, aux dépens des autres langues, démotique, copte ou arabe par exemple<sup>34</sup>, et si possible de contenu théologique ou littéraire. Dans le premier rapport de fouilles d'Oxyrhynchos, les papyrus documentaires sont dits « *non-literary* », même si B. Grenfell et A. Hunt sont immédiatement sensibles à la valeur historique de ces documents, notamment les plus importants d'entre eux, qu'ils publient en même temps que les papyrus théologiques et littéraires les plus remarquables. Ainsi P. Oxy. II 237, la pétition de Dionysia, qui joue un rôle fondamental dans l'argumentation et la construction du présent livre, est publié dès 1899 avec, notamment, un extrait de l'Évangile de Saint Jean et un extrait de Ménandre.

Pour quelqu'un qui désire faire l'histoire de l'économie et de la société à Oxyrhynchos dans la très longue durée, par exemple durant toute l'époque romaine et byzantine, il est souhaitable de disposer de nombreux papyrus documentaires, répartis aussi uniformément que possible tout au long de ces sept siècles, pour avoir un échantillon aussi représentatif que possible. Or, B. Grenfell et A. Hunt poursuivaient d'autres buts quand ils sont venus sur le site d'Oxyrhynchos. Ils savaient qu'il s'agissait tout d'abord d'un site urbain, susceptible d'avoir été habité par des élites hellénisées possédant des bibliothèques privées et qu'Oxyrhynchos avait par la suite été renommé pour le nombre important d'églises et de monastères qui s'y trouvaient<sup>35</sup>. Ils espéraient donc y découvrir des papyrus littéraires et théologiques écrits en grec et leurs trouvailles ont dépassé leurs espérances et ont fait de la série des P. Oxy. un des piliers de la papyrologie grecque.

À la fin de leur première campagne en 1897, les deux papyrologues aboutissent à une typologie chronologique des différents

<sup>34</sup>Voir par exemple en 1897 leur introduction de *Logia Iésou, Sayings of Our Lord*, p. 1. Grenfell et Hunt ont également fouillé à Tebtynis en 1899-1900 pour le compte de l'université de Californie et les textes ont été publiés comme P. Tebt. Dans la préface de P. Tebt. I, p. vii, ils écrivent : « the balance of well-preserved papyri is very considerable; and by a happy chance only a small proportion was written in demotic », et Grenfell et Hunt 1896-1907, à Oxyrhynchos p. 358 (cité par Cuvigny 2009, p. 37) : « The mounds which accumulated in the sixth or seventh century or later have been merely scratched, and to any one who cares for early and mediaeval Arabic documents there is plenty of virgin ground to be explored. But the interest and importance of Greek papyri after the fourth century wanes rapidly ».

<sup>35</sup>Grenfell et Hunt 1896-1907, p. 345.

dépotoirs présents sur le site<sup>36</sup> : dans la première catégorie, située à l'extérieur du site, les papyrus romains du I<sup>er</sup> au IV<sup>ème</sup> siècle sont dominants, dans la seconde, près du village, ce sont les papyrus arabes médiévaux, dans la troisième, intermédiaire, ce sont les papyrus byzantins des V-VII<sup>ème</sup> siècles et éventuellement des papyrus arabes du VIII<sup>ème</sup> et du IX<sup>ème</sup> siècle. Lors de cette première campagne, ils ont fouillé surtout la première et la troisième catégorie mais ils ont également fait des tentatives dans les dépotoirs d'époque arabe<sup>37</sup> et dans leur premier bilan, ils disent avoir retrouvé des papyrus des dix premiers siècles de notre ère mais aucun papyrus ptolémaïque. En revanche quand ils font l'inventaire des papyrus «*likely to be of real value*», ils ne mentionnent plus que 300 papyrus littéraires, la plupart des trois premiers siècles, et 2000 papyrus documentaires, répartis uniformément tout au long des sept premiers siècles de notre ère<sup>38</sup>. Néanmoins lors de cette première campagne où ils découvrent le site, ils ont réalisé des fouilles dans les trois catégories chronologiques de dépotoirs. Puis, ayant compris que c'était dans la première catégorie de dépotoir, celle où les papyrus romains du I<sup>er</sup> au IV<sup>ème</sup> siècle dominant, qu'on trouvait le plus de papyrus grecs littéraires et théologiques, ils ont concentré leurs efforts sur celle-ci lors des campagnes suivantes<sup>39</sup>, au détriment des dépotoirs byzantins, qu'ils jugent moins intéressants<sup>40</sup>. Lors de la dernière campagne en 1906, ils pensent avoir fait le tour des dépotoirs romains et avoir fouillé autant que nécessaire les dépotoirs byzantins. En revanche, ils disent cette fois n'avoir pas touché aux dépotoirs arabes car l'histoire des débuts de la période arabe en Égypte ne faisait pas partie des problématiques de fouille des deux papyrologues anglais.

Ces choix successifs ont eu des répercussions sur la répartition chronologique des papyrus documentaires grecs d'Oxyrhynchos datés à l'année près publiés qui, en 2015, est la suivante, siècle par siècle (lecture : 513 papyrus documentaires provenant d'Oxyrhynchos entre les années 301 et 400 ont été publiés) :

<sup>36</sup> Grenfell et Hunt 1896-1907, p. 349.

<sup>37</sup> Grenfell et Hunt 1896-1907, p. 350.

<sup>38</sup> Grenfell et Hunt 1896-1907, p. 351.

<sup>39</sup> Grenfell et Hunt 1896-1907, p. 358.

<sup>40</sup> Voir également leurs remarques dans l'introduction des P. Fay., p. 18 : «*The bulk of these early finds (from Arsinoë in 1877) consisted indeed of Byzantine documents; and it is difficult for those accustomed to the startling and far-reaching discoveries in the last decade to realize that for several years prior to 1888 one of the burning questions in "papyrology" was whether the beginning of the indiction year in Egypt depended on the rise of the Nile*».

<b>-99...0</b> : 65	<b>1...100</b> : 423
<b>101...200</b> : 534	<b>201...300</b> : 762
<b>301... 400</b> : 513	<b>401...500</b> : 178
<b>501...600</b> : 266	<b>600...699</b> : 80

Source : Heidelberg Gesamtverzeichnis der griechischen Papyrusurkunden Ägyptens, <http://www.rzuser.uni-heidelberg.de/~gv0/> (juin 2015).

On constate dans cette répartition une baisse très nette du nombre de papyrus grecs publiés à partir de la fin du IV<sup>ème</sup> siècle alors même qu'à la fin de leur première campagne, durant laquelle ils découvraient le site, B. Grenfell et A. Hunt étaient arrivés à une répartition chronologique uniforme des documents tout au long des sept premiers siècles de notre ère. En première analyse, la baisse de la documentation à partir de la fin du IV<sup>ème</sup> siècle pourrait être interprétée comme une baisse du dynamisme de la ville d'Oxyrhynchos à l'époque tardive, alors qu'il est probable qu'une partie de cette disparité chronologique s'explique par les buts poursuivis par B. Grenfell et A. Hunt lors de la fouille du site, même s'il est aussi possible que l'histoire du processus d'édition ait joué un rôle, bien qu'en règle générale, ce paramètre semble avoir davantage compté pour les textes rédigés en démotique ou en copte<sup>41</sup>.

Dans la mesure où ma recherche couvre seulement les années 30 avant J.-C.-275 après J.-C., Oxyrhynchos ne pose pas de problème particulier mais cet exemple montre qu'il peut être utile de se pencher sur les choix des fouilleurs à la fin du XIX<sup>ème</sup> et au début du XX<sup>ème</sup> siècle pour analyser la répartition chronologique des papyrus grecs publiés pour un site. B. Grenfell et A. Hunt eux-mêmes en avaient d'ailleurs bien conscience, si l'on en juge pour leur présentation de « *the history of papyrus digging in the Fayûm* » dans l'introduction des *Fayûm Towns and Their Papyri*. Ils y attribuent la rareté des papyrus ptolémaïques venant du Fayoum dans les collections des musées, comme Vienne ou Berlin, en 1900, aux choix des fouilleurs « *natives* » qui sont passés avant eux dans les maisons ou dans les temples de ces sites, à la recherche exclusive de

<sup>41</sup> Ainsi des textes rédigés en copte ont été trouvés à Oxyrhynchos, mais peu ont été publiés, voir Clackson 2007. Les papyrus démotiques d'époque romaine de Soknopaiou Nesos ont longtemps connu le même sort, voir les remarques de S. Lippert et M. Schentuleit dans l'introduction des P. Dime.

statues et de terracottas<sup>42</sup>, au détriment des papyrus ptolémaïques, grecs et démotiques, nombreux dans les temples du Fayoum qui ont eu le privilège d'être épargnés par ce type de fouille.

En revanche, Soknopaiou Nesos et surtout Tebtynis<sup>43</sup> posent problème pour ma recherche puisqu'à partir des années 220-230, les papyrus publiés provenant de ces sites deviennent très rares. L'interprétation historique de cette raréfaction documentaire doit tenir compte des problèmes qui viennent d'être évoqués : ces villages ont-ils été abandonnés, et, dans ce cas, quelles peuvent en être les raisons ? Ou bien faut-il y voir une conséquence des choix faits par les fouilleurs qui ont découvert des papyrus sur ces sites ? Les fouilles ont reprises sur le site de Tebtynis depuis 1988, dirigées par C. Gallazzi, et de 2004 à 2008, pour la première fois sur ce site un secteur byzantin a été fouillé<sup>44</sup>, ce qui montre que la disparition des papyrus grecs vers 220-230 ne correspond pas à l'abandon du site mais qu'elle est, en partie au moins, due aux choix des premiers fouilleurs.

Ptolemaïs Euergetis et Hermopolis posent moins de problèmes dans mon corpus, en partie d'ailleurs parce que ces deux localités sont beaucoup moins documentées pour l'époque romaine qu'Oxyrhynchos, Soknopaiou Nesos et Tebtynis. Pour le premier siècle de la domination romaine, les documents sont rares à Ptolemaïs Euergetis et Hermopolis mais ils sont plus nombreux ensuite, pour le II<sup>ème</sup> et le III<sup>ème</sup> siècle, même s'ils demeurent moins nombreux que les papyrus d'Oxyrhynchos. Du point de vue historique, cela ne pose pas de problème d'interprétation particulier. À ma connaissance, cette différence documentaire au cours des trois premiers siècles de notre ère n'a fait l'objet d'aucune interprétation historique, ce qui n'est pas étonnant.

### *Des documents isolés plutôt que des archives privées*

Un autre paramètre archéologique influe sur le corpus et celui-ci est cette fois indépendant des fouilleurs, il s'agit du contexte archéologique dans lequel ont été retrouvés les papyrus. Cet élément n'influe pas tant sur la représentativité géographique ou chrono-

<sup>42</sup> P. Fay., p. 20-23.

<sup>43</sup> Sur les fouilles de Soknopaiou Nesos, voir Davoli 1998, p. 39-71, sur celles de Tebtynis, voir Davoli 1998, p. 179-199. Tebtynis est à nouveau fouillé depuis 1988 par une équipe dirigée par C. Gallazzi et de nouveaux textes, sur ostraca (Reiter 2005) ont été trouvés durant ces fouilles. Soknopaiou Nesos a aussi fait l'objet de fouilles dans les années 2000, voir Davoli 2008, p. 75-92.

<sup>44</sup> Gallazzi 2010.

logique du corpus que sur les questions historiques qu'on peut envisager d'aborder à partir de cette documentation.

En effet, une bonne partie des papyrus d'époque romaine provient de fouilles de sites d'habitation, où beaucoup d'entre eux ont été jetés ou abandonnés<sup>45</sup>. Ils sont de ce fait en moyenne plus souvent sans lien les uns avec les autres que les papyrus retrouvés dans des jarres ou dans des cartonnages de momies. Ils se prêtent donc particulièrement bien aux analyses systématiques et générales. C'est notamment le cas pour la plupart des textes réunis pour cette étude qui sont en règle générale des textes isolés. En commençant le dépouillement de la documentation dans la base de données, j'ai créé des champs « nom du ou des créanciers », « nom du ou des débiteurs », je les ai remplis en notant le nom de leur père, de leur mère, leur âge, quand ces données étaient disponibles, en espérant pouvoir faire des rapprochements prosopographiques entre certains documents, mais il est vite apparu que ce ne serait pas cette piste de recherche qui apporterait le plus de résultats.

Il existe bien sûr des groupes de documents, notamment financiers, se rapportant à une même personne, dans la documentation d'époque romaine, par exemple les P. Kron. ou les P. Fam. Tebt. à Tebtynis<sup>46</sup>, et on en a même retrouvé dans les papyrus issus des dépotoirs<sup>47</sup>, mais ils sont en proportion plus rares que dans la documentation d'époque ptolémaïque qui se prête davantage à une approche monographique, archive par archive<sup>48</sup>. Or, il se trouve qu'il est souvent plus difficile d'évaluer le statut social d'un individu lorsque le document où il est mentionné n'appartient pas à une archive privée<sup>49</sup>. En effet, si on ne dispose que du nom de l'individu, on en est réduit à des spéculations fragiles fondées sur l'onomastique grecque ou égyptienne du nom. L'origine géographique de l'individu,

<sup>45</sup> Voir en général Bagnall 2011, p. 27-32 et Cuvigny 2009.

<sup>46</sup> Voir Gallazzi 1990.

<sup>47</sup> Grenfell et Hunt 1896-1907, p. 349-350, p. 360-361 sur le contexte archéologique de ces archives à Oxyrhynchos.

<sup>48</sup> N. Lewis a publié deux synthèses générales sur l'Égypte, en 1983 sur l'époque romaine (Lewis 1988 pour la traduction française), et en 1986 sur l'époque ptolémaïque (Lewis 1986). La première, romaine, est organisée de manière thématique tandis que la seconde, ptolémaïque, est une série d'étude de cas à partir d'archives privées. Cette différence de traitement peut, peut-être, s'expliquer par la différence documentaire entre l'époque ptolémaïque et l'époque romaine.

<sup>49</sup> Par commodité, j'emploie le mot « archive » dans son sens le plus large pour désigner un groupe de documents relatifs à une même personne, ou à une même famille, mais cela ne rend pas justice à la réflexion papyrologique sur cette notion. Voir par exemple Martin 1994, Jördens 2001, en dernier lieu Vanderpe 2009 avec bibliographie et <http://www.trismegistos.org/arch/index.php> qui recense les archives attestées dans la documentation papyrologique.



si elle va dans le même sens, peut donner plus de vraisemblance à ces suppositions mais il serait hasardeux de bâtir un raisonnement général sur des bases aussi fragiles. Ce n'est véritablement que lorsqu'on dispose d'indications sur les qualités des contractants, c'est-à-dire lorsqu'ils occupent ou ont occupé des (pré-) magistratures ou lorsqu'ils sont bouleutes, qu'on peut vraiment avoir une idée précise de leur statut social, or les (pré-) magistratures ne se développent que progressivement à l'époque romaine<sup>50</sup> et elles ne concernent qu'un petit nombre d'individus. On peut donc dire qu'en règle générale, il est plus facile d'avoir une idée du statut social d'un individu au III<sup>ème</sup> siècle, lorsque les métropoles de la *chôra* se dotent de conseils, qu'au I<sup>er</sup> siècle. Chercher à analyser de manière systématique le statut social des créanciers et des débiteurs à l'époque romaine est donc malheureusement voué à l'échec, à cause des informations contenues dans les documents et à cause de la manière dont ceux-ci ont été conservés et retrouvés.

Les grandes archives privées, comme celles de Zénon pour l'époque ptolémaïque, ou celles de Dioscore d'Aphroditô pour l'époque byzantine sont certainement les groupes de papyrus les plus connus au-delà des cercles papyrologiques et les analyses historiques basées sur des archives privées ont énormément apporté à l'histoire économique et sociale de l'Antiquité<sup>51</sup>. Leur reconstitution permet de mieux comprendre des documents qui, considérés isolément, livrent moins d'information<sup>52</sup>. Dans la partie campanienne de ce livre, les archives privées des Sulpicii et de plusieurs particuliers d'Herculanum constituent une source d'une très grande richesse. Pour autant, il ne faudrait pas penser qu'en comparaison, les documents isolés présentent une moindre valeur historique que les archives privées, ne serait-ce que parce qu'ils sont très nombreux dans les papyrus d'époque romaine, notamment à Oxyrhynchos<sup>53</sup>. Cependant, il est certain qu'on ne peut pas approcher de la même manière les documents isolés et les archives privées et qu'il faut adapter ses questionnements historiques aux sources dont on dispose, et plus précisément à la structure des sources dont on

<sup>50</sup> Hagedorn 2007.

<sup>51</sup> Andreau 1974 sur les tablettes de Jucundus, Rathbone 1991 sur l'archive d'Heroninos par exemple.

<sup>52</sup> Voir Van Minnen 1994 (une telle approche est possible grâce à la qualité des fouilles réalisées à Karanis par l'Université du Michigan entre 1924 et 1935), Vanderpe 1994.

<sup>53</sup> Sur les fouilles de Grenfell et Hunt à Oxyrhynchos, voir en premier lieu leurs rapports de fouilles (Grenfell et Hunt 1896-1907), Rathbone 2007 (nombreuses photographies) et Cuvigny 2009.

dispose, car dans les deux cas il s'agit de papyrus, mais de papyrus retrouvés différemment.

Les documents isolés, et singulièrement les papyrus financiers isolés, permettent plus facilement que les archives privées d'envisager des analyses dans la longue durée. Il faut bien sûr s'assurer que deux papyrus distants de plus d'un siècle sont comparables, par exemple que le niveau des prix est le même en 75 et en 150, et cette question mérite des analyses approfondies, mais cela permet ensuite d'envisager des questionnements qui seraient plus difficiles à mettre en œuvre à partir d'archives privées. Du point de vue de l'histoire économique, il est rare de disposer d'une telle profondeur de champ, de pouvoir analyser dans la longue durée un phénomène pour essayer de mettre en évidence des évolutions, des changements, à court ou moyen terme. La plupart du temps, les recherches menées en histoire économique de l'Antiquité sont organisées de manière thématique plutôt que chronologique<sup>54</sup>. Elles analysent un objet, la banque, le rôle économique des esclaves ou l'agriculture par exemple, pendant une époque donnée et elles décrivent les caractéristiques et les structures de cet objet durant la période choisie, sans distinguer à l'intérieur du cadre chronologique général choisi plusieurs périodes chronologiques au cours desquelles leur objet change<sup>55</sup>. Dans le cas du crédit, on peut citer le livre de P. Millett sur l'Athènes classique dont l'organisation est thématique et non pas chronologique<sup>56</sup>. Il traite ainsi de l'idéologie du prêt, du rôle de l'intérêt, puis il décrit la structure de crédit, c'est-à-dire les différents types de crédit, ainsi les prêts sans intérêt non-professionnels, les prêts à intérêt non-professionnels, ou encore les prêts professionnels et le rôle de la banque, et non pas, par exemple, du crédit au début de l'époque classique, du crédit au tournant du V<sup>ème</sup> et du IV<sup>ème</sup> siècle et enfin du crédit à la fin du IV<sup>ème</sup> siècle.

Cela peut tenir à la nature des sources, notamment dans le cas des sources écrites, car il est parfois difficile d'obtenir des datations individuelles précises pour chacune des sources rassemblées, mais cela peut aussi tenir aux présupposés théoriques des historiens. Le

<sup>54</sup> Les spécialistes de papyrologie juridique qui ont travaillé sur le crédit ont longtemps été peu sensibles à la dimension géographique et chronologique des contrats. Comme d'autres ouvrages sur d'autres types de contrats privés, ils ne sont pas organisés de manière géographique ou chronologique mais de manière typologique, selon les différents types de contrats de prêts (voir Kühnert 1965 par exemple). Les travaux d'Uri Yiftach-Firanko ont constitué un tournant important de ce point de vue, en s'attachant notamment aux variations régionales des formulaires contractuels, voir entre autres, Yiftach-Firanko 2002 et 2006.

<sup>55</sup> Tchernia 1986 est une des plus notables exceptions.

<sup>56</sup> Millett 1991.

primitivisme postule ainsi la stagnation structurelle de l'économie antique, ce qui n'incite pas à formuler des hypothèses de recherche relatives à d'éventuels changements.

L'analyse chronologique des documents isolés nécessite un traitement systématique et quantitatif dans une base de données mais une simple feuille Excel permet déjà d'aboutir à des résultats. En mettant simplement en ordre chronologique croissant les contrats de prêts d'Oxyrhynchos au I<sup>er</sup> siècle, découpés clause par clause, on peut trancher des discussions sur les prêts gratuits et les prêts usuraire dans l'Antiquité, typiques de la controverse entre primitivistes et modernistes<sup>57</sup>.

Les lieux d'où proviennent les papyrus qui constituent mon corpus et la manière dont ils ont été découverts ont donc une grande importance pour la représentativité géographique et chronologique de la documentation que j'ai réunie pour cette étude. Le contexte archéologique dans lequel chacun de ces documents a été retrouvé influe quant à lui sur l'analyse historique qu'on peut construire à partir de ces textes. Enfin, il faut aborder un dernier problème qui touche cette fois à la nature même de la documentation financière. En effet, la manière dont celle-ci est élaborée fait partie des facteurs qui affectent leur représentativité.

### *La nature de la documentation papyrologique financière*

Spontanément, plus ou moins consciemment, l'historien ou l'archéologue désire que sa documentation écrite ou matérielle reflète le plus fidèlement possible l'ensemble des aspects du phénomène qu'il se propose d'étudier. Or, comme on le sait, c'est plus ou moins le cas suivant les sources et les sujets abordés et le problème se pose sans doute avec plus d'acuité encore pour l'histoire ancienne que pour les périodes historiques plus récentes. On peut par exemple penser aux efforts des archéologues qui travaillent sur le commerce du vin ou de l'huile à partir des amphores pour tenir compte dans leurs raisonnements des transports de ces produits dans des conteneurs alternatifs, comme les tonneaux ou les outres, qui se conservent beaucoup moins bien que les amphores<sup>58</sup>. S'agissant des prêts, on doit donc d'abord supposer que toutes les transactions financières ne sont pas mises par écrit, ou plus précisément qu'elles ne font pas l'objet d'un contrat écrit sur papyrus, soit un acte public, soit

<sup>57</sup> Lerouxel 2012b.

<sup>58</sup> Tchernia 1986 et Tchernia 2007.

un chirographe<sup>59</sup>. Certes, certaines d'entre elles peuvent nous être connues par d'autres formes d'écrits, comme des comptes, des lettres privées<sup>60</sup> ou des pétitions, mais aussi exhaustif essaie-t-on d'être dans les dépouillements, les contrats demeurent la colonne vertébrale du corpus. Dans quelle mesure donc les contractants dressent-ils ou font-ils dresser un contrat écrit, sur papyrus, pour leurs transactions financières? Quand le font-ils, pourquoi le font-ils? Les sources réunies pour cette étude sont aussi le produit de ces décisions.

On ne peut travailler longtemps sur des contrats privés sans finir par s'intéresser à leurs rédacteurs, principalement les notaires, qui sont, pour toutes les périodes historiques, parmi les meilleurs amis des historiens de l'économie et de la société. En effet, par essence, une partie importante de nos sources sont le produit de leur activité. Qui sont-ils, comment travaillent-ils, leur activité fait-elle l'objet d'une réglementation publique, comment sont-ils rémunérés, à quel tarif facturent-ils les actes qu'ils rédigent? On en sait infiniment plus sur ceux qui ont rédigé les contrats conservés sur papyrus en Égypte que sur ceux qui ont rédigé les contrats conservés dans les tablettes de Campanie en partie parce que, comme on va le voir, les villes et les villages de la province d'Égypte sont dotées d'un système officiel particulièrement développé de rédaction et d'enregistrement des contrats privés.

En Égypte, les notaires sont des professionnels qui sont rémunérés à l'acte<sup>61</sup>. Pour chaque contrat de prêt rédigé, ils touchent une somme d'argent (*grammatikon*) qui est en partie corrélée au montant prêté, même si elle ne lui est pas proportionnelle et même s'il arrive qu'on puisse payer un *grammatikon* différent pour des contrats équivalents<sup>62</sup>, comme le montre une des sources les plus exceptionnelles dont on dispose pour étudier l'histoire économique et sociale de l'Égypte romaine en général et le notariat en particulier, les trois registres du bureau notarial (*grapheion*)

<sup>59</sup> Voir p. 146-151.

<sup>60</sup> Les emprunts sur gage, de bijoux ou de vêtements, ne sont connus que par de très rares lettres privées (trois en tout et pour tout dans le corpus constitué dans le cadre de cette étude : P. Oxy. I 14, P. Oxy. III 530 et P. Oxy. XLII 3060) et ils n'apparaissent jamais dans les contrats en Égypte.

<sup>61</sup> Une partie des contrats est rédigée non pas sous la forme de contrats notariés mais de chirographes. Néanmoins tout porte à croire que ces chirographes, qui suivent localement les mêmes formulaires contractuels que les documents notariés étaient rédigés par des scribes professionnels qui facturaient eux aussi l'acte rédigé à des tarifs comparables. En tout cas, les montants des prêts rédigés sous forme de chirographe ne sont pas différents de ceux des contrats notariés. Voir Yiftach-Firanko 2008 et Lerouxel 2012b.

<sup>62</sup> Pour une vue en partie différente, voir Yiftach-Firanko 2015.

de Tebtynis datant des années 40 : P. Mich. II 121, P. Mich. II 123 et P. Mich. V 238 qui font la liste de tous les contrats dressés pendant la période qu'ils couvrent, en indiquant pour chaque transaction le montant du *grammatikon* payé pour l'acte dressé (sauf P. Mich. II 121).

Dans P. Mich. II 123, le registre le plus représentatif puisqu'il couvre toute une année, la plus petite transaction financière porte sur un montant de 12 dr. (X 36) et l'acte correspondant est facturé 8 oboles<sup>63</sup>. À l'autre bout du spectre, la transaction financière la plus importante s'élève à 1800 dr. (X 13) et l'acte correspondant est facturé 16 dr. Le poids relatif du *grammatikon* est donc beaucoup plus élevé pour les plus petites transactions, puisqu'il peut alors représenter 10% de la transaction, que pour les plus importantes, pour lesquelles il représente moins d'1% du montant prêté. Pour les prêts de 100 dr., dont le montant correspond en gros au montant médian des prêts au début de l'époque romaine, le *grammatikon* tourne en moyenne autour de 4 dr., soit 4% de la transaction. Il semble donc que les individus qui concluent des contrats de prêts de moins de 10 ou 20 dr., qui sont, selon toute vraisemblance, les plus pauvres, n'ont pas intérêt à faire rédiger un contrat écrit sur papyrus. En revanche, plus on prête des sommes importantes et plus on a intérêt à faire rédiger un contrat par un notaire car le poids du *grammatikon* devient négligeable. La tarification des actes de prêts pratiquée par les notaires implique donc de manière quasi automatique une sous-représentation des plus petites transactions, inférieures à 10 ou 20 dr. En 2010 a été publié un texte particulièrement intéressant à cet égard, P. Oxy. LXXV 5052 (Oxyrhynchos, 86/87) qui mentionne deux prêts souscrits par le même débiteur, l'un de 80 dr., qui a fait l'objet d'un contrat écrit (chirographe et *diagraphê* bancaire), l'autre de 10 dr., qui est dit *agraphôs*, c'est-à-dire qu'il n'a pas fait l'objet d'un contrat écrit, probablement parce les frais d'acte paraissent, dans ce cas, disproportionnés par rapport à la faiblesse de la somme en jeu.

Il est également possible que ces petits prêts aient fait l'objet d'une mise par écrit, mais sur un support matériel différent, sur un morceau de céramique (ostracon). Du fait de l'utilisation extrêmement fréquente de la céramique dans l'Antiquité, la vaisselle de table ou les amphores par exemple, les débris de céramique se trouvent partout et constituent un support d'écriture moins coûteux que le

<sup>63</sup>Ce n'est pas le *grammatikon* minimal attesté dans ce registre qui est de 6 oboles pour des contrats pouvant aller jusqu'à 52 dr. (II 47). Symétriquement, le *grammatikon* maximal, 20 dr., porte sur un prêt de 1680 dr. (III 16).

papyrus<sup>64</sup>. L'ostracon est de ce fait un support privilégié des écrits documentaires de la vie la plus quotidienne, extrêmement répandu pendant l'Antiquité, peu cher, utilisé pour des textes relativement courts, des reçus de toute sorte, notamment fiscaux, des lettres, des listes, des comptes, des petits contrats en Égypte. Quand on s'interroge sur le coût d'un contrat écrit, il faut donc à la fois tenir compte des frais facturés par le spécialiste qui rédige le contrat mais aussi du coût du support matériel<sup>65</sup>. Du fait de leur coût inférieur, les ostraca sont plus susceptibles que les papyrus de conserver des traces écrites des transactions économiques les plus petites et les plus quotidiennes. Ces vingt dernières années ont été marquées par des découvertes et des publications considérables d'ostraca en Égypte, principalement d'époque romaine, dans le désert oriental<sup>66</sup> et occidental, qui ont considérablement enrichi la vision qu'on pouvait avoir de ce support d'écriture et des types de textes qu'il porte.

L'hypothèse selon laquelle les transactions financières les plus petites des cinq localités étudiées dans ce livre aient pu être mises par écrit sur ostraca, même si ces documents n'ont pas été retrouvés dans le cadre des fouilles de ces sites à la fin du XIX<sup>ème</sup> et au début du XX<sup>ème</sup> siècle, peut être étayée par les constats faits par T. Wilfong dans son livre sur les affaires économiques des femmes à Jeme au VII<sup>ème</sup> et au VIII<sup>ème</sup> siècle. À Jeme, un site fouillé dans les années 1920-1930 par l'université de Chicago, suivant un protocole novateur pour l'époque, ont été retrouvés à la fois des papyrus, des parchemins et des ostraca. En travaillant sur cette documentation, T. Wilfong s'est notamment intéressé aux affaires des femmes de Jeme<sup>67</sup>. L'une d'entre elles, Koloje, est spécialisée dans le prêt de sommes d'argent relativement petites, gagées sur des objets mobiliers (bijoux, habits principalement). Le prêt sur gage existe également en Égypte romaine mais il n'est connu que par trois lettres privées dans mon corpus (sur 432 documents au total). Or à Jeme, les prêts sur gage accordés par Koloje sont beaucoup mieux documentés puisqu'ils nous sont connus par 30 documents, conservés sur des ostraca, et non pas sur papyrus, retrouvés dans une maison. T. Wilfong s'intéresse également à deux autres femmes de Jeme, Elizabeth et Abigaia, qui nous sont cette fois connues, par des papyrus et des parchemins, pour des affaires immobilières, et

<sup>64</sup> Sur les ostraca comme support d'écriture, voir Cuvigny 2003, p. 265-267, et Bagnall 2011, p. 117-137.

<sup>65</sup> Voir en général Bagnall 2011, p. 134-135.

<sup>66</sup> Sur les documents écrits de la route de Myos Hormos, voir Cuvigny 2003, p. 265-294. Voir également les O. Krok. et les O. Did.

<sup>67</sup> Wilfong 2002, particulièrement p. 19-20 et p. 126.

non pour des affaires financières. T. Wilfong constate que le niveau des affaires d'Elizabeth et d'Abigaia est supérieur à celles de Koloje, qu'elles manient des sommes plus importantes et que les actes qui les concernent sont plus élaborés et il fait cette remarque essentielle que le support matériel des actes d'Elizabeth et d'Abigaia, le papyrus ou le parchemin, coûte plus cher, que celui des actes de Koloje, rédigés sur ostraca.

Or tous les documents financiers issus des cinq localités retenues dans mon corpus ont été rédigés sur papyrus, aucun d'entre eux ne l'a été sur ostraca, et, plus généralement, les trouvailles d'ostraca qui ne soient pas des reçus ou des listes ont été rares à Oxyrhynchos<sup>68</sup> et dans le Fayoum au cours des fouilles de la fin du XIX<sup>ème</sup> et du début du XX<sup>ème</sup> siècle. Pourtant, pour l'époque romaine, il existe dans d'autres parties de l'Égypte, fouillées plus récemment, suivant des protocoles archéologiques modernes, des documents relatifs au prêt, rédigés sur ostraca, par exemple au Mons Claudianus dans le désert oriental (O. Claud.). Selon R. Bagnall, l'absence de documents comparables issus des sites romains de la vallée du Nil est probablement due aux méthodes de fouilles et aux buts poursuivis par les chercheurs de papyrus à la fin du XIX<sup>ème</sup> et du début du XX<sup>ème</sup> siècle, et non pas à une absence réelle<sup>69</sup>. Les nouvelles fouilles de Tebtynis, lancées en 1988, dirigées par C. Gallazzi, ont d'ailleurs permis de retrouver beaucoup d'ostraca alors qu'on pensait jusque-là que ceux-ci étaient rares dans le Fayoum, à la différence de la Haute-Égypte<sup>70</sup>, et des ostraca ont également été trouvés à Bakchias, un autre village du Fayoum<sup>71</sup>. Il est donc aussi possible que les plus petites transactions financières à Oxyrhynchos ou à Tebtynis ou à Soknopaiou Nesos, inférieures à 10 ou 20 drachmes, aient fait l'objet d'une mise par écrit, mais sur un ostracon et non pas sur papyrus mais que ces ostraca n'aient pas été jugés assez importants par les fouilleurs de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et du début du XX<sup>ème</sup> siècle pour les conserver.

Le montant prêté me paraît donc être le déterminant essentiel pour l'établissement d'un contrat écrit sur papyrus pour une transaction financière. L'intensité des liens familiaux ou amicaux entre le créancier et le débiteur qui pourrait expliquer qu'on se passe d'une mise par écrit de la transaction me paraît secondaire puisqu'on

<sup>68</sup> B. Grenfell et A. Hunt étaient de plus moins intéressés par les ostraca que par les papyrus. Dans leurs rapports de fouilles, ils décrivent rapidement pour mémoire le contenu des ostraca ou les inscriptions sur amphore mais leur intérêt va d'abord aux papyrus. Voir Grenfell et Hunt 1896-1907.

<sup>69</sup> Bagnall 2011, p. 122.

<sup>70</sup> Voir Reiter 2005.

<sup>71</sup> Cuvigny 2009, p. 40.

rencontre plusieurs cas de transactions écrites entre membres d'une même famille dès lors que la somme n'est pas négligeable. Les sources écrites rassemblées pour cette étude ne couvrent donc pas, comme il est normal, l'ensemble de la vie financière des cinq localités dont elles sont issues. La vie financière des plus pauvres nous échappe presque complètement. En revanche, dès lors qu'on s'élève un peu dans la hiérarchie sociale, les sources deviennent d'une grande richesse. Pour pouvoir apprécier le montant de ces transactions, il faut aussi tenir compte du contexte économique et social dans lequel elles s'inscrivent.

#### LE PROCESSUS DE MUNICIPALISATION EN ÉGYPTÉ ROMAINE<sup>72</sup>

L'objet historique « Égypte gréco-romaine, 332 avant J.-C.-642 après J.-C. »<sup>73</sup>, c'est-à-dire la période de l'histoire de l'Égypte antique comprise entre la conquête par Alexandre le Grand et la conquête arabe, a en partie été construit à partir de la papyrologie grecque au début du XX<sup>ème</sup> siècle par des Européens, hellénistes, de culture chrétienne, à une époque où les Empires coloniaux couvraient une partie non négligeable du globe et où les populations musulmanes du sud de la Méditerranée faisaient l'objet d'un racisme profond et souvent institutionnalisé, par exemple en Algérie française<sup>74</sup>.

<sup>72</sup> Sur l'Égypte romaine en général, Lewis 1988 demeure la meilleure synthèse.

<sup>73</sup> Bowman 1986 donne une synthèse de toute la période.

<sup>74</sup> Pour l'Égypte au début du XX<sup>ème</sup> siècle, voir le livre d'Evelyn Baring, comte de Cromer, premier Consul Général de l'Égypte de 1883 à 1907 (voir infra note 77), au début du protectorat britannique en Égypte (1882-1922): The Earl of Cromer, *Modern Egypt*, 2 volumes, 1908: « Perhaps there is no point as to which the difference between Eastern and Western habits of thought comes out into stronger relief than in the views which are respectively entertained by the Oriental and the European as regards provision for the future in this world. The European, especially if he be a Frenchman, is usually economical, and his economy will not unfrequently degenerate into meanness. He will pause before he gives pledge which, whilst providing for his immediate wants, may embarrass him or even reduce him to penury at no distant date. He will usually make provision for his old age, for the wife, who may, and for the children, who probably will survive him. The Egyptian generally cares for none of these things. He takes little heed for the morrow which will dawn on himself, and none for the days which are in store for those whom he will leave behind him. He is, perhaps, unconsciously influenced by the frame of mind engendered in himself and his progenitors from having lived for centuries under a succession of Governments, which afforded no security to the rights of property » (tome II, p. 149) ou encore: « In Christian Europe, the religious faith of women is generally stronger than that of men. The woman feels and trusts, the man reasons. The faith of Moslem



Même si on distingue à l'intérieur de ce millénaire, les époques ptolémaïque, romaine et byzantine, cette périodisation de l'histoire égyptienne postule son unité fondamentale, par rapport à la période qui précède et par rapport à la période qui suit<sup>75</sup>. Comme toute périodisation, elle est le produit d'une série de choix qui ont des conséquences sur la manière dont on écrit l'histoire de cette période<sup>76</sup>. Selon celle-ci, la conquête par Alexandre constitue une rupture fondamentale dans l'histoire de l'Égypte qui apporte au pays quantité de profonds changements bénéfiques, grecs<sup>77</sup>, tandis qu'à l'autre extrémité de la période, la conquête arabe vient clore une période d'un millénaire. Le développement des papyrologies démotique, copte et arabe a fait évoluer la manière dont on considère l'histoire de l'Égypte en ouvrant les frontières en amont et en aval du « millénaire papyrologique ». Ainsi P. Pestman, dans son étude

women, on the other hand, is probably rather less strong than that of Moslem men. Neither need this be any matter for surprise. It is not merely due to the curious impulse which appears almost invariably to drive the East and the West in opposite directions. It is a consequence of the fundamental differences which separate Christianity from Islamism. (...) But the Moslem woman is, after all, a woman first and a Moslem afterwards. She would belie her sex if she were not impulsive and inclined, even more than the men, to run to extremes. Although, therefore, the faith of Moslem woman may perhaps be comparatively weak, her prejudices in respect to all the customs and habits of thought which cluster round Islamism are as strong as, if not stronger than those of men » (tome II, p. 540-541).

<sup>75</sup>H. I. Bell a écrit en 1948 une courte synthèse sur la période intitulée : *Egypt from Alexander the Great to the Arab Conquest : a study in the diffusion and decay of hellenism* qui montre l'importance des problématiques culturelles dans cette périodisation. Pour une autre périodisation, qui minimise le rôle de la conquête de l'Égypte par Alexandre, voir Chauveau et Thiers 2006, p. 386-387.

<sup>76</sup>Voir les réflexions d'H. Flower sur la périodisation à propos de l'histoire de la République romaine dans Flower 2010, p. 3-17.

<sup>77</sup>Dans la préface aux P. Tebt. I publiés en 1902, B. Grenfell et A. Hunt écrivent p. viii : « The highly organized system of government elaborated by the Ptolemies encouraged the production of official documents to an extent which even the bureaucracy of modern Egypt can scarcely rival ». Ils visent bien sûr ici l'appareil administratif égyptien en place au début du XX<sup>ème</sup> s. Selon l'*Encyclopédie de l'Islam, nouvelle édition, tome 12, supplément, 2007*, article « Miṣr: D8, l'occupation britannique et la monarchie parlementaire, 1882-1952 » : « L'occupation de l'Égypte par la Grande Bretagne après 1882 est un cas classique de domination coloniale indirecte. Officiellement, l'Égypte demeure une province de l'Empire ottoman gouvernée par un Khédivé (...) Un appareil bureaucratique, avec un personnel égyptien pour la très grande majorité et les membres de l'élite polyglotte qui s'était imposée au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, expédiaient les affaires courantes du pays. Cependant, ils le faisaient sous la surveillance des Britanniques et selon leurs directives. Une garnison militaire britannique était le garant ultime du contrôle britannique. Le Consul Général, fonctionnaire britannique, était le personnage clé en Égypte » (p. 638). Voir également Daly (éd.) 1998, p. 239-251.

consacrée au mariage égyptien et au statut juridique de la femme dans le droit matrimonial égyptien<sup>78</sup>, principalement fondée sur des sources rédigées en égyptien, notamment en démotique, a retenu une période qui va de l'Ancien Empire jusqu'à la conquête romaine en 30 avant J.-C., étendant même ponctuellement ses analyses à la période romaine, enjambant ainsi la rupture traditionnelle de 332 avant J.-C., pour montrer la continuité manifeste qui existe dans ce domaine, depuis le Moyen-Empire jusqu'au II<sup>ème</sup> siècle après J.-C. au moins. Les études d'histoire économique et sociale consacrée à l'Égypte tardive (VII<sup>ème</sup>-IV<sup>ème</sup> siècles avant J.-C.), fondées sur des sources en hiératique anormal ou en démotique, montrent quant à elles, si besoin était, la richesse et la complexité de la vie économique et juridique des populations égyptiennes avant la conquête gréco-macédonienne<sup>79</sup>. Néanmoins, la périodisation 332 avant J.-C.-642 après J.-C., utile et ne manquant pas de fondements, demeure la référence.

À l'intérieur de celle-ci, la conquête romaine en 30 avant J.-C. a logiquement d'abord été présentée comme un événement mineur qui changeait peu de choses dans l'histoire de l'Égypte. Celle-ci n'est d'ailleurs, de ce point de vue, pas un cas isolé dans les études sur l'Orient romain puisque les hellénistes épigraphistes qui travaillent sur la Grèce ou l'Asie romaines ont souvent tendance à minimiser les conséquences de la présence romaine, tout en soulignant la prospérité des cités grecques à l'époque impériale<sup>80</sup>. Cette périodisation a malgré tout nui à l'histoire de l'Égypte romaine, d'Auguste à Dioclétien, dans la mesure où elle aboutit à minimiser les changements importants que connaît l'Égypte au début de l'époque romaine dans les domaines de l'administration, de l'économie ou de la société. La spécificité des sources papyrologiques a de plus conduit à la considérer comme une province à part dans l'Empire romain, bureaucratique, très marquée par l'héritage lagide<sup>81</sup>. Cette mise à l'écart de l'Égypte et de la papyrologie a nui à l'histoire de l'Empire romain tout entier qui s'est ainsi privé de l'apport potentiel des papyrus et des ostraca qui, de par leurs spécificités, documentent des réalités qui sont parfois absentes des autres sources ou qui les documentent différemment.

<sup>78</sup> Pestman 1961. À l'autre extrémité de la période, voir Sijpesteijn 2014 sur la transition entre l'Égypte byzantine et islamique.

<sup>79</sup> Voir par exemple Donker Van Heel 2012 et 2014 et Agut-Labordère 2014.

<sup>80</sup> Heller 2009.

<sup>81</sup> Bagnall 1993, p. 312.

Grâce d'abord à N. Lewis<sup>82</sup>, puis à D. Bowman et D. Rathbone<sup>83</sup>, cette vision est aujourd'hui dépassée<sup>84</sup> et plusieurs historiens de l'Égypte romaine ont insisté depuis sur l'intérêt de l'Égypte et de la documentation papyrologique pour l'histoire de l'Empire romain, notamment pour l'histoire économique<sup>85</sup>. L'Égypte romaine a évidemment des racines hellénistiques mais c'est le cas de toutes les provinces orientales de l'Empire. De même, la province d'Égypte a ses spécificités, mais quelle province romaine n'en a pas? Le fait que les sources égyptiennes soient d'un type différent ne doit pas conduire à mettre l'Égypte au ban de l'Empire même si réciproquement cela ne signifie pas non plus que toutes les réalités auxquelles l'historien a accès grâce aux spécificités de la documentation papyrologique valent obligatoirement pour le reste de l'Empire.

À partir de son enquête sur les liturgies<sup>86</sup>, N. Lewis s'était surtout attaqué à la notion de continuité entre l'Égypte ptolémaïque et l'Égypte romaine, notamment dans les domaines de l'administration, de l'économie et de la société. Vingt ans plus tard, A. Bowman et D. Rathbone ont prolongé cette idée en constatant que si la thèse de la continuité entre l'époque ptolémaïque et romaine avait été abandonnée, celle de l'exception égyptienne au sein de l'Empire perdurait. L'Égypte n'était toujours pas considérée comme une province romaine à part entière, notamment parce que le phénomène civique y était quasiment absent, à trois puis quatre exceptions près, avant Septime-Sévère. Contre cette idée, A. Bowman et D. Rathbone ont montré que dès Auguste, les Romains ont développé des formes pré-municipales d'auto-administration, notamment dans les villes de la *chôra*. Au I<sup>er</sup> et au II<sup>ème</sup> siècle, l'Égypte connaît un processus de municipalisation entériné par Septime-Sévère en 200/201 quand

<sup>82</sup> Lewis 1970 suivi de Lewis 1984 qui s'attaquent surtout à l'idée de continuité entre les périodes ptolémaïque et romaine. Sur le statut donné à l'Égypte par Octavien en 30 avant J.-C., voir Geraci 1983 et Geraci 2007. La papyrologie byzantine a été, semble-t-il, plus rapidement intégrée à l'histoire de l'Empire byzantin, notamment grâce à R. Rémondon (Rémondon 1959 et 1974). Voir également Bagnall 1993.

<sup>83</sup> Bowman et Rathbone 1992 nuancé par Jördens 1999.

<sup>84</sup> Voir par exemple Bowman 1971 sur les *boulai* des cités égyptiennes, Carrié 1975 qui reprend les dossiers des distributions alimentaires dans les cités tardives à la suite de la publication de la « corn dole archive » d'Oxyrhynchos dans P. Oxy. XL par J. Rea, Bowman 1976 qui fait un bilan général de ce que la papyrologie peut apporter à l'histoire de l'Empire romain, Rathbone 1989 qui défend l'apport de la documentation papyrologique pour l'étude de l'économie antique, Bowman et Rathbone 1992 sur le processus de municipalisation.

<sup>85</sup> Kehoe 1992, Adams 2007, Jördens 2009.

<sup>86</sup> Lewis 1997<sup>2</sup>. La première édition date de 1968. N. Lewis inclut dans les liturgies ce qu'on peut appeler les pré-magistratures en français ou les *municipal offices* en anglais.

celui-ci décide d'accorder des conseils aux métropoles de la *chôra*. Il va de soi que tout ne change pas entre l'époque ptolémaïque et l'époque romaine, le régime foncier n'a par exemple peut-être pas autant changé qu'on l'a longtemps pensé<sup>87</sup>, mais dans les domaines les plus importants, un changement majeur se produit.

Le débat doit avant tout porter sur les questions suivantes : qui exerce le pouvoir localement en Égypte et quelles sont les bases politiques, économiques et sociales du pouvoir des élites locales durant les périodes ptolémaïque et romaine ? En effet, ni le royaume ptolémaïque ni l'Empire romain ne sont des États modernes et ils ne sont notamment pas pourvus d'une administration aux effectifs comparables à celles des États occidentaux actuels. L'étude du fonctionnement politique du royaume ptolémaïque, puis de l'Empire romain, doit donc accorder une place particulièrement importante aux communautés et aux élites locales sans lesquelles ces États ne pourraient pas exercer leur pouvoir.

Les élites ptolémaïques, grecques et égyptiennes, occupent des offices royaux ou des prêtrises et elles sont rémunérées pour leur service au royaume, notamment par un accès plus important à la terre. À l'inverse, les élites romaines accèdent au pouvoir local, aux pré-magistratures, parce qu'elles possèdent de la terre<sup>88</sup>. En effet, pour lancer le processus de municipalisation, les Romains, dès l'époque augustéenne, ont encouragé, juridiquement et fiscalement, l'émergence d'élites urbaines de culture grecque dont l'assise économique et sociale repose sur la terre<sup>89</sup>, capables de prendre en charge une partie de l'administration de leur communauté<sup>90</sup>. L'introduction de pré-magistratures et de liturgies officielles dans chaque métropole constitue le cœur du processus. L'apparition de gymnasiarques, d'exégètes, de cosmètes, d'agoranomes, de prêtres civiques montre que les métropoles accèdent à un nouveau statut. Celles-ci se mettent à envoyer des ambassades, font des pétitions, votent des décrets honorifiques. Dans les villes, l'évergétisme se développe<sup>91</sup> et au II<sup>ème</sup> siècle, les métropoles se lancent dans des programmes urbains monumentaux importants dans un contexte de

<sup>87</sup> Manning 2003, Monson 2012.

<sup>88</sup> Monson 2012.

<sup>89</sup> Bowman et Rathbone 1992, p. 108.

<sup>90</sup> Bowman et Rathbone mettent en avant une modification du régime juridique de la terre entre l'époque ptolémaïque et l'époque romaine, Monson souligne quant à lui les changements que connaît la fiscalité sur la terre. Mais, quelles que soient les modalités du processus, il est certain que les élites romaines ont individuellement pu accumuler de grandes quantités de terre privée, ce qui n'était pas le cas des élites ptolémaïques. Voir Lerouxel 2016.

<sup>91</sup> Sur l'évergétisme en Égypte, voir van Minnen 2000a.

rivalité civique. Pour résumer, elles se comportent de plus en plus comme les cités grecques du reste de l'Empire, notamment celles d'Asie mineure<sup>92</sup>. A. Bowman et D. Rathbone soulignent que ces phénomènes sont attestés dès le II<sup>ème</sup> siècle, avant la transformation des métropoles en cités par Septime-Sévère en 200/201 et ils vont même plus loin en affirmant que, même si on possède peu de témoignages pour le I<sup>er</sup> siècle, le processus de municipalisation remonte à Auguste<sup>93</sup>. Cette thèse a dans son principe été admise même si la chronologie du phénomène demeure discutée, notamment par D. Hagedorn<sup>94</sup> qui a souligné le caractère relativement tardif du développement des pré-magistrats au I<sup>er</sup> siècle après J.-C. Le premier d'entre eux, le gymnasiarque, n'apparaît qu'à partir du milieu du I<sup>er</sup> siècle après J.-C., le second, l'exégète dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle après J.-C., et le troisième, le cosmète, au début du II<sup>ème</sup> siècle après J.-C.<sup>95</sup>

Du point de vue du crédit, le processus de municipalisation est important car il est sous-tendu par un processus de différenciation économique et sociale croissante de la société et du territoire égyptiens. On verra dans les chapitres 1, 2 et 6 qu'il existe, semble-t-il, en Égypte des gens de plus en plus riches au fur et à mesure qu'on avance dans la période romaine. Cette différenciation croissante au sein de la société égyptienne s'accompagne d'une différenciation du territoire égyptien. En effet, si le phénomène urbain est avant tout traité d'un point de vue institutionnel dans l'article d'A. Bowman et D. Rathbone, on peut également l'envisager d'un point de vue économique. En effet, les rapports économiques entre ville et campagnes évoluent tout au long de l'époque romaine. Peu à peu, la métropole se met à représenter pour les villages davantage qu'un simple centre

<sup>92</sup> Bowman et Rathbone 1992, p. 123. Sur les rivalités civiques en Asie mineure, voir Heller 2006.

<sup>93</sup> Bowman et Rathbone 1992, p. 108 et 123. En plus de l'article co-écrit avec A. Bowman en 1992, D. Rathbone a publié aux débuts des années 1990 plusieurs articles et un livre qui forment un tout et qui ont constitué une inflexion importante dans l'historiographie de l'Égypte romaine : Rathbone 1989 traite de l'apport de l'Égypte pour l'étude de l'économie antique, Rathbone 1990 traite de la démographie de l'Égypte ptolémaïque et romaine, Rathbone 1991 est consacré à l'étude du domaine d'Appianos et Rathbone 1993 à la mise en place de la fiscalité romaine en Égypte sous Auguste. A. Bowman a publié de son côté deux articles consacrés à l'aspect architectural du processus d'urbanisation (Bowman 1992 (un compte-rendu de Lukaszewicz 1986) et Bowman 2000a). D'un point de vue archéologique, la métropole la mieux connue est certainement Hermoupolis (Bailey 1990 et 1991).

<sup>94</sup> Hagedorn 2007.

<sup>95</sup> On peut poursuivre le raisonnement de D. Hagedorn et montrer que deux autres pré-magistrats, l'agoranome et l'euthénarque, n'apparaissent qu'à la fin du II<sup>ème</sup> siècle (voir Lerouxel 2016).

administratif, elle devient également un centre économique au sens où elle élargit l'horizon économique des villages. H. Braunert a ainsi parlé du pouvoir d'attractivité économique des métropoles sur les villages de la *chôra* à partir du II<sup>ème</sup> siècle<sup>96</sup>. Le processus de différenciation croissante de la société et du territoire égyptiens a des conséquences importantes sur le marché du crédit.

UNE HISTOIRE DU FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU CRÉDIT  
ET DE SES INTERACTIONS AVEC LE FINANCEMENT DES TÂCHES PUBLIQUES

*M. Finley et les prêts productifs*

Depuis la parution de *The Ancient Economy* de M. Finley en 1973, l'histoire économique s'est réorganisée en fonction de son œuvre et des thèmes qu'il y a abordés. Comme c'est le cas pour tous les grands historiens, l'importance de M. Finley pour l'histoire économique antique ne réside pas tant dans les thèses qu'il a défendues, dont plusieurs ont été largement remises en cause, que dans la manière dont il a formulé les principales problématiques et dans les thèmes qu'il a imposés. Un certain nombre d'historiens sont en désaccord avec les thèses finleyiennes, mais presque tous se positionnent par rapport à elles. D. Rathbone explique ainsi comment, en travaillant sur le domaine d'Appianos<sup>97</sup>, il a voulu remettre en cause la thèse de M. Finley selon laquelle les domaines des aristocrates étaient gérés selon une mentalité paysanne dont la rationalité économique était absente<sup>98</sup>. Dans le dernier chapitre de *La cité marchande* portant sur les cités grecques, le marché et les prix, A. Bresson se positionne explicitement face à ce que K. Hopkins a appelé la « Nouvelle Orthodoxie » pour désigner les thèses de M. Finley et des finleyiens<sup>99</sup>. Aujourd'hui encore, c'est donc M. Finley qui pose les questions en histoire économique de l'Antiquité et tant que cette hégémonie dans le questionnement n'est pas remise en cause, il est difficile de franchir une nouvelle étape.

Depuis 40 ans, l'histoire économique a donc été dominée par la controverse entre les primitivistes ou finleyiens, qui sont convaincus

<sup>96</sup> Braunert 1964, p. 227-244. Braunert avait également été sensible à la dimension institutionnelle de l'évolution des métropoles aux deux premiers siècles puisqu'il les qualifiait de « quasi-municipes ». Bingen 1975, pour l'époque ptolémaïque, et Bagnall 1993, pour l'Égypte du IV<sup>ème</sup> siècle, soulignent également le rôle économique de la ville face aux campagnes.

<sup>97</sup> Rathbone 1991.

<sup>98</sup> Rathbone 2005.

<sup>99</sup> Bresson 2000, p. 272.

qu'il existe une différence fondamentale, une différence de nature, entre l'économie antique et l'économie contemporaine, et les modernistes, qui insistent au contraire sur les éléments qui rapprochent ces deux économies historiques. Les termes « primitivistes » et « modernistes » sont souvent utilisés de manière polémique et relative, et plus personne, je pense, ne revendiquerait l'une ou l'autre des étiquettes. On est toujours le primitiviste ou le moderniste de quelqu'un d'autre. L'opposition est simplificatrice et ne rend pas justice à un certain nombre de travaux qui ont essayé de se garder des excès des deux tendances. Dans un premier temps, la controverse a largement contribué à relancer les recherches en économie antique, après une période relativement atone<sup>100</sup>, mais depuis une quinzaine d'années cependant, la plupart des historiens s'accordent à dire que la controverse est devenue stérile et l'histoire économique est entrée dans une phase de reformulation de ses problématiques principales<sup>101</sup>. Néanmoins, on ne se débarrasse pas aussi aisément de schémas d'interprétation aussi forts et les anciennes habitudes ont la vie dure, notamment chez ceux qui ont été les plus vivement engagés dans la controverse.

Les modernistes et les primitivistes partagent une attitude chronocentriste qui consiste à évaluer l'économie antique à l'aune de l'économie contemporaine. Les premiers ne s'intéressent au passé que dans la mesure où il est directement lié à leur présent : dans le domaine du crédit par exemple, si la banque occupe une place essentielle dans le crédit aujourd'hui, alors on doit chercher à montrer qu'il en est de même dans l'Antiquité. L'histoire économique de l'Antiquité dans sa vision moderniste se résume souvent donc à la recherche généalogique des ancêtres des institutions, des phénomènes économiques, caractéristiques de l'économie contemporaine, au détriment des autres, qui ont pourtant toutes les chances d'être spécifiques des économies antiques. De son côté, le primitivisme postule à juste titre une différence historique entre l'économie antique et l'économie contemporaine mais il est en grande partie incapable de penser cette différence autrement que sur le mode de la négation : l'économie antique n'est pas moderne<sup>102</sup>.

L'histoire du crédit privé dans le monde romain n'a pas été épargnée par la controverse, même si elle a été moins touchée que d'autres questions, telles que les intérêts des sénateurs romains dans

<sup>100</sup> Pour un bilan historiographique, voir Harris 1993 et Andreau 1995.

<sup>101</sup> Voir par exemple Manning et Morris (éd.) 2005, Bang et Ikeguchi et Ziche (éd.) 2006 et Bang 2007.

<sup>102</sup> Ce point essentiel est déjà acquis dans Finley 1951, p. 81: « the mere statement of these facts brings us face to face with the fundamental, qualitative differences to be found in the Greek institution, differences rooted in the profoundly un-modern character of the city-state economy ».

le commerce<sup>103</sup>, dans les années 1980, le rôle économique de la banque en Grèce classique<sup>104</sup> ou la rationalité économique dans les années 1990<sup>105</sup>. Cela est en partie dû au fait qu'il n'existait pas jusque récemment d'étude de synthèse sur le crédit privé dans le monde romain : le livre de M. Ioannatou consacré aux affaires d'argent dans la correspondance de Cicéron et celui de K. Verboven sur l'*amicitia* dans les affaires sont venus combler en partie ce manque mais ils portent essentiellement sur les milieux aristocratiques de la fin de la République<sup>106</sup>. Pour le monde grec en revanche, on dispose du livre de P. Millett sur le crédit à Athènes au IV<sup>ème</sup> siècle qui traite de tous les types de crédit<sup>107</sup> et qui se place dans le sillage du livre que M. Finley a consacré aux *horoi* en 1951<sup>108</sup>, *Studies in land and credit in ancient Athens, 500-200 b.C.*

Il faut repartir de ce dernier ouvrage parce que c'est la première monographie de M. Finley et parce qu'elle contient déjà la plupart de ses idées relatives au crédit qu'on retrouve ensuite dans son article fondamental de 1965 sur le progrès technique<sup>109</sup>, un des piliers de l'*Économie antique* en 1973. Les *horoi*, la source principale de son étude, sont des pierres inscrites placées sur les terres hypothéquées pour garantir un prêt, utilisées à Athènes et en Attique entre 450 et 200 avant J.-C.<sup>110</sup> Du point de vue du crédit, une des conclusions les plus importantes concerne la finalité des emprunts car M. Finley introduit ici pour la première fois un thème majeur de l'histoire financière antique. Selon lui, l'étude de ces inscriptions révèlent en effet que les prêts attestés ne sont pas de nature productive et qu'il ne s'agit que de prêts de consommation, même s'il était encore prêt à concéder à l'époque que la différence entre les deux types de prêts n'était pas toujours facile à faire. Par la suite, la charge de la preuve sera réservée au camp adverse : si on ne peut pas prouver que les prêts sont productifs, alors il s'agit de prêts à la consommation.

On retrouve l'argument en 1965 dans l'article que M. Finley a consacré au progrès technique. Selon lui, une des causes de l'absence

<sup>103</sup> D'Arms 1980 et 1981 et Whittaker 1985.

<sup>104</sup> Millett 1991 et Cohen 1992.

<sup>105</sup> Rathbone 1991, Andreau et Maucourant 1997, et le dossier consacré à cette question dans *Topoi* 12-13/1, 2005.

<sup>106</sup> Ioannatou 2006, Verboven 2002.

<sup>107</sup> Millett 1991.

<sup>108</sup> Finley 1951 dont les principales conclusions économiques et sociales sont reprises dans Finley 1953. Les éléments les plus juridiques de Finley 1951 ont disparu dans l'article de 1953.

<sup>109</sup> Finley 1965. Voir depuis Greene 2000, Lo Cascio (éd.) 2006, Brun et Fiches (éd.) 2007.

<sup>110</sup> Sur ce dispositif de publicité foncière, voir p. 180-186.



de progrès technique est à chercher dans l'absence d'un système de financement efficace de l'économie, ce qui nuit aux investissements. L'absence de prêts productifs est donc un élément essentiel dans la vision finleyenne de l'économie antique. En effet, selon celle-ci, l'économie antique est structurellement incapable de dépasser son niveau naturel<sup>111</sup>, elle est incapable de croître, à cause d'un certain nombre d'obstacles économiques, sociaux et culturels. L'absence de prêts productifs constitue certainement l'obstacle économique le plus important car sans eux, l'investissement et l'innovation ne peuvent être financés et sans ces derniers, aucune croissance n'est possible. L'absence de prêts productifs est donc le déterminant économique essentiel de l'incapacité structurelle de l'économie antique à se développer. On comprend donc que M. Finley ait particulièrement tenu au caractère non-productif des prêts dans l'Antiquité. Cette opposition entre prêts à la consommation et prêts à la production a ensuite structuré une bonne part de la bibliographie<sup>112</sup>, alors même que, comme M. Finley le reconnaissait lui-même en 1951, la différence entre les deux est difficile à faire dans les sources, de telle sorte qu'il est difficile de se prononcer sur la plupart des prêts, ce qui rend toute conclusion générale impossible. Les deux types de prêt existent dans l'Antiquité mais il est impossible de déterminer leur importance respective<sup>113</sup>. Je ne défendrai donc pas l'idée que tous les prêts étaient des prêts de consommation mais on ne trouvera pas ici non plus de réhabilitation du caractère productif des prêts dans l'Antiquité.

La question des prêts productifs n'est de plus décisive que s'il est certain que dans l'économie antique les investissements sont financés par emprunt. Or cette vision, qui correspond à celle de la théorie économique contemporaine, ne vaut pas nécessairement pour l'économie antique, pas plus qu'elle ne vaut pour l'Ancien Régime en France par exemple. Ainsi l'industrialisation et l'essor du capitalisme ont souvent été liés dans la bibliographie à l'essor des marchés du crédit. Or, l'industrialisation se met en place bien après les principales institutions de crédit de long terme et l'impact de l'essor des marchés du crédit sur l'investissement a été exagéré, y compris pour le XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>114</sup>. Autrement dit, les investissements productifs ne dépendent pas exclusivement du crédit et on ne peut pas faire de lien chronologique direct entre la croissance que connaît

<sup>111</sup> Ce niveau « naturel » est bien sûr le produit de données en grande partie culturelles.

<sup>112</sup> Bogaert 1968, p. 356-359, Millett 1991, p. 229-232, Cohen 1992, p. 32-36, Andreau 2001, chapitre 12 résume les débats.

<sup>113</sup> Voir déjà dans ce sens les remarques de Descat 1995, p. 980-984.

<sup>114</sup> Hoffman et Postel-Vinay et Rosenthal 2001, p. 361.

l'Europe pendant la Révolution Industrielle et le développement d'un nouveau type de marché du crédit. Or, si ceci vaut pour la Révolution Industrielle, on peut penser que cela vaut aussi pour l'économie antique. Celle-ci dispose d'autres moyens que l'emprunt pour financer les investissements productifs<sup>115</sup>, même si cela n'implique pas que tous les prêts ne soient pas de caractère productif.

Dans la formulation des problèmes qu'il aborde, M. Finley est en partie resté prisonnier de la théorie économique contemporaine. Selon celle-ci en effet, un crédit aisément disponible est favorable à la croissance parce que les investissements peuvent facilement être financés, surtout quand le taux d'intérêt est inférieur au taux de rendement de l'investissement<sup>116</sup>. Mais avant de se lier les mains avec ce type de problématique dans une recherche d'histoire économique, il faut d'abord s'assurer que les investissements sont en règle générale financés par emprunt pendant la période considérée. M. Finley et les primitivistes ont abusé de la représentation théorique que donne la science économique de l'économie contemporaine en la confondant avec l'état réel de l'économie contemporaine, accentuant artificiellement ainsi encore davantage l'écart entre l'état de l'économie antique et l'état réel de l'économie contemporaine. Leurs adversaires ont ainsi eu beau jeu de faire remarquer que même aujourd'hui, les choses ne se déroulent pas de la manière dont les primitivistes affirment qu'elles ne se déroulent pas dans l'Antiquité<sup>117</sup>. L'histoire économique de l'Antiquité a peut-être davantage besoin d'histoire économique comparée que de théorie économique contemporaine.

L'histoire économique antique a tout à gagner à se libérer des problématiques finleyiennes. Il est indéniable que sur de nombreux points, M. Finley a écrit des choses trop rapides ou franchement fausses, ainsi, par exemple, un certain nombre d'acteurs économiques étaient certainement plus rationnels qu'il ne l'a écrit, et l'économie antique était capable de progrès technique, et les études qui ont défendues ces positions sont parmi les plus intéressantes de ces dernières années. Mais même si on donnait tort à M. Finley sur la plupart des points, que devrait-on conclure? Que l'économie antique ne présente pas de différences majeures avec l'économie moderne? L'histoire des économies antiques doit avoir pour but de trouver les lois historiques de fonctionnement de ces différentes économies historiques, sans postuler qu'il s'agit des mêmes que

<sup>115</sup> Andreau 2001, chapitre 12.

<sup>116</sup> Foraboschi et Gara 1981 font référence à cela lorsqu'ils écrivent qu'une économie où le taux d'intérêt est supérieur au rendement des investissements productifs est en général une économie stagnante.

<sup>117</sup> Voir les remarques de D. Rathbone sur la définition de la rationalité adoptée par M. Finley (Rathbone 2005).

celles qui régissent l'économie contemporaine<sup>118</sup>. Pour cela, on doit probablement s'intéresser davantage aux changements économiques qu'elles connaissent, plutôt qu'à leurs structures.

*La banque et les prêts : deux choses différentes*

S'il est aujourd'hui possible d'envisager une recherche sur les prêts et le crédit dans le monde romain, on le doit en grande partie aux travaux de R. Bogaert et surtout de J. Andreau qui ont tous les deux travaillé sur la banque, respectivement dans le monde grec et dans le monde romain<sup>119</sup>. Un des apports fondamentaux de leurs études est d'avoir donné des définitions précises de la banque privée et d'avoir distingué le fait d'être banquier du fait de prêter de l'argent. Les deux activités ne sont pas équivalentes car, d'une part, l'activité d'un banquier est loin de se résumer au crédit et, d'autre part, il ne suffit pas de prêter de l'argent pour être un banquier. Dans l'Antiquité comme on va le voir, mais aussi au Moyen Âge et à l'époque moderne, tout le monde prête de l'argent. Il s'agit d'une des activités économiques les plus banales qui soient. Dans l'Antiquité, ce qui distingue les banquiers des prêteurs d'argent, c'est le fait de recevoir des dépôts irréguliers. Les banquiers reçoivent des dépôts irréguliers, et c'est sur cette activité que portent les obligations imposées par la puissance publique aux banquiers à Rome. Les prêteurs d'argent ne reçoivent pas de dépôts irréguliers, et ne sont pas soumis à ces obligations. Ils ne sont pas banquiers, ils ne pratiquent pas la banque, ils n'agissent pas comme des banquiers, ils prêtent de l'argent. Cette distinction analytique faite par J. Andreau, fondée sur la notion de statut de travail, est fondamentale pour la compréhension des marchés du crédit dans l'Antiquité. Corrélativement, elle a ouvert la voie à une enquête sur les prêts en général, dégagée de la banque, qui ne soit plus d'abord conçue comme une étude de ce qui, aujourd'hui encore, est considéré par certains, à tort, comme l'activité principale des banquiers romains.

Les études menées sur les prêts dans les sources papyrologiques ont privilégié les aspects juridiques. Dans celles-ci<sup>120</sup>, c'est le contrat de prêt ou la quittance de remboursement qui constituent l'objet de l'analyse davantage que le crédit et les clauses juridiques générales

<sup>118</sup> Pour l'économie de l'Ancien Régime, voir Grenier 1996.

<sup>119</sup> R. Bogaert a essentiellement travaillé sur la banque et les banquiers, J. Andreau aussi mais il a élargi ses recherches aux autres acteurs financiers.

<sup>120</sup> Les deux principales études sont Kühnert 1965, qui analyse les différents types de contrats de prêt qu'on trouve en Égypte romaine et Finckh 1962, qui traite du taux d'intérêt dans l'Égypte ptolémaïque, romaine et byzantine.

qui définissent le contrat de prêt sont privilégiées aux dépens des caractéristiques économiques spécifiques des transactions particulières. D'un point de vue économique et social, les études sont peu nombreuses et vont toutes dans le même sens. La contribution d'A. Johnson à l'entreprise dirigée par T. Frank, *An Economic Survey of Ancient Rome*, dans le volume II, intitulé *Roman Egypt* en 1936, n'est pas à proprement parler une histoire économique et sociale de l'Égypte romaine, qui reste à écrire, mais plutôt une très utile présentation commentée de la documentation papyrologique avec de nombreuses traductions<sup>121</sup>. Le crédit est traité p. 450-460 dans la rubrique « loans and deposits », précédée de la rubrique « banking » et suivie de la rubrique « loans and distribution of seed ». Dans un tel cadre, A. Johnson est obligé de se limiter à des considérations générales, mais il fait quand même une remarque particulièrement importante. Dans les papyrus d'Égypte romaine, la banque privée ne prête pas d'argent. Ses fonctions se limitent au dépôt et au service de caisse<sup>122</sup>. Il est l'un des rares à avoir fait ce constat parmi les historiens qui se sont intéressés au crédit en Égypte romaine. Les études postérieures ne parlent même pas de la banque tant celle-ci est absente des créanciers rencontrés dans les papyrus<sup>123</sup>.

Les remarques d'A. Johnson sur l'endettement endémique de la paysannerie<sup>124</sup>, déjà faite dans son compte-rendu des P. Mich. II<sup>125</sup>, sont plus convenues et on les trouve pour toutes les périodes historiques. On les retrouve sous une forme plus développée dans les différents articles de D. Foraboschi et d'A. Gara<sup>126</sup> et dans le livre de B. Tenger<sup>127</sup>, précisément intitulé *Die Verschuldung im römischen Ägypten*. Dans les deux cas, les auteurs ont procédé à un rassemblement important de documents relatifs au crédit mais l'origine locale des documents n'est jamais prise en compte, et leur chronologie est traitée de manière insatisfaisante. Ce dernier point n'est guère surprenant car B. Tenger comme D. Foraboschi et A. Gara sont largement influencés par M. Finley<sup>128</sup> et sont convaincus de la

<sup>121</sup> Johnson 1936. Voir également, sur le même principe, Keenan, Manning et Yiftach-Firanko (éd.), 2014.

<sup>122</sup> Johnson 1936, p. 447.

<sup>123</sup> Ainsi Tenger 1993 peut consacrer tout un livre à l'endettement en Égypte romaine sans jamais parler de la banque.

<sup>124</sup> Johnson 1936, p. 451.

<sup>125</sup> Johnson 1935.

<sup>126</sup> Foraboschi 1971 et Gara 1988. Dans Foraboschi et Gara 1981 et 1982, l'influence polanyienne se fait davantage sentir, aux dépens de l'influence marxiste, et les deux auteurs insistent notamment sur l'importance des solidarités villageoises et sur les prêts gratuits.

<sup>127</sup> Tenger 1993.

<sup>128</sup> M. Finley est largement convoqué dans le dernier chapitre de Tenger 1993

stagnation structurelle de l'économie antique. Avec un tel *a priori*, il est impossible de repérer une quelconque évolution chronologique dans des sources aussi éclatées que les papyrus. Pour l'essentiel, la vulgate finleyenne est reprise : les emprunts, dont les montants sont présentés comme faibles et les durées comme courtes, sont inmanquablement interprétés comme des prêts de consommation sur la foi de ces seuls éléments, alors que la quasi-totalité des papyrus ne disent strictement rien des motifs d'emprunt. De plus, B. Tenger essaie très rarement de tenir compte du contexte administratif, économique et social et certaines de ses remarques trahissent une méconnaissance du cadre général<sup>129</sup>. L'économie égyptienne selon B. Tenger est passive et soumise à quelques facteurs exogènes, l'alternance entre bonnes et mauvaises crues du Nil, les guerres et les épidémies.

Dans cette historiographie financière, plusieurs thèmes reviennent, outre l'opposition entre prêts à la production et prêts à la consommation. L'endettement souvent « endémique » de la paysannerie apparaît fréquemment comme on vient de le voir. Dans sa version la plus élaborée, l'endettement aboutit mécaniquement à l'expropriation des paysans petits et moyens propriétaires au profit des élites urbaines, le crédit étant alors présenté comme un des moyens privilégiés de l'accumulation du capital foncier dans les mains des classes dominantes. Là encore, il s'agit d'un des thèmes les plus courants en histoire financière, quelle que soit la période historique considérée<sup>130</sup>. En 1951, dans son étude des *horoi*, M. Finley a battu en brèche la thèse d'une crise de la paysannerie attique au IV<sup>ème</sup> siècle dont les *horoi* étaient la seule base documentaire. M. Finley a montré que les prêts concernaient en fait des membres de l'élite de la cité, et non pas des paysans, notamment en s'appuyant sur les montants prêtés qui étaient d'un ordre de grandeur trop élevé pour des paysans.

On voit à partir de cet exemple qu'il suffit parfois de trouver des prêts garantis par des biens fonciers pour qu'on se mette à parler d'expropriation de la paysannerie et de concentration de la propriété foncière aux mains des élites urbaines. Dans son introduction à l'archive de Kronion, D. Foraboschi reprend cette thèse à partir du cas de Kronion<sup>131</sup>. Dans une version révisée et nuancée, on la trouve également dans le livre de P. Schubert sur le processus de

qui interprète les données présentées dans les chapitres précédents.

<sup>129</sup> Tenger 1993, p. 215, par exemple, où l'auteur s'étonne de la forte activité des femmes sur le marché du crédit en contradiction, selon lui, avec leur situation économique et sociale.

<sup>130</sup> Gaulin et Menant 1998 pour l'Italie médiévale.

<sup>131</sup> Foraboschi 1971.

formation des grands domaines en Égypte au tournant des II<sup>ème</sup> et III<sup>ème</sup> siècles, mais les victimes ne sont cette fois plus les paysans mais les vétérans et les membres des élites urbaines les moins fortunés qui s'appauvrissent aux dépens des élites les plus riches des métropoles<sup>132</sup>. Que les prêts garantis par des terres soient fréquents en Égypte est indéniable, que certains débiteurs n'arrivent pas à rembourser et voient leurs terres saisies l'est également, mais peut-on pour autant en inférer qu'il existe un processus d'expropriation générale au profit des élites urbaines? Les sources disponibles rendent une telle conclusion difficile.

Le thème de l'endettement paysan s'appuie en général sur l'idée d'un taux d'intérêt élevé qui rend plus difficile le remboursement. Le crédit antique est souvent disqualifié économiquement dans la bibliographie primitiviste grâce à cet argument. Les taux d'intérêt sont trop hauts, voire usuraires<sup>133</sup>, de telle sorte qu'ils découragent l'investissement productif qui rapporte moins que le prêt. Mais le crédit a aussi pu être valorisé socialement, également par des primitivistes, plus polanyiens que finleyiens, ainsi P. Millett<sup>134</sup> ou bien D. Foraboschi et A. Gara<sup>135</sup>, et dans ce cas, on privilégie les prêts gratuits où l'intérêt est nul. Or, on verra que l'usure et la gratuité sont rares, pour ne pas dire absents, des contrats de prêts, tout au moins. Le taux d'intérêt est davantage un problème pour les historiens et les juristes contemporains que pour les habitants de l'Égypte romaine pour lesquels il est d'une grande simplicité<sup>136</sup>.

Le troisième thème historiographique important concerne les rapports entre banque et crédit, et notamment la place que tient le crédit bancaire parmi l'ensemble du crédit. Dans le monde grec, selon M. Finley et P. Millett, la banque est à l'écart de la structure de crédit athénienne et son rôle dans l'octroi du crédit est minimal. À l'inverse, E. Cohen n'a d'yeux que pour la banque<sup>137</sup>. R. Bogaert et plus récemment K. Shipton ont des positions plus nuancées et soulignent la spécificité du crédit bancaire sans pour autant oublier les autres formes de crédit<sup>138</sup>. Pour le monde romain, J. Andreau, qui comme R. Bogaert a d'abord travaillé sur les banques, s'est intéressé aux autres types de prêteurs d'argent, en soulignant les différences avec les banquiers, notamment du point de vue de leurs conditions d'acti-

<sup>132</sup> Schubert 2007.

<sup>133</sup> Finley 1965, p. 37; Foraboschi et Gara 1981.

<sup>134</sup> Millett 1991.

<sup>135</sup> Foraboschi et Gara 1981.

<sup>136</sup> Lerouxel 2012b.

<sup>137</sup> Cohen 1992.

<sup>138</sup> Bogaert 1966 et 1968 et Shipton 2008.

vités<sup>139</sup>. La position qui sera développée ici se démarque en partie de ce débat puisque la banque ne prête pas d'argent en Égypte romaine.

Ces thèmes historiographiques, finalité des emprunts, endettement paysan et concentration foncière, taux d'intérêt et rapports entre banque et crédit, ne sont pas tous également pertinents. Les deux premiers sont inadéquats avec les sources, et par conséquent la discussion est sans fin car il n'est pas possible de trancher le problème à partir des textes disponibles. La question de l'adéquation entre les problématiques et les sources se pose peut-être avec davantage d'acuité pour l'Antiquité que pour les autres périodes historiques où les sources sont plus riches et plus variées. En revanche, les deux derniers méritent d'être traités mais la problématique d'une recherche sur le crédit privé dans les documents de la pratique ne peut s'y réduire.

### *Qu'entend-on par « marché du crédit » ?*

Les documents de la pratique sont différents des sources littéraires ou juridiques et ils n'apportent pas le même type d'information. La problématique d'une étude sur le crédit dans ces documents ne peut pas faire l'impasse sur la spécificité de ces sources. Elle ne peut pas non plus être décalquée d'études fondées sur d'autres types de sources au risque de les déformer et/ou de les surinterpréter<sup>140</sup>. Ceux-ci n'ont pas pour vocation principale de confirmer ou d'infirmer des hypothèses élaborées par ailleurs. Ils apportent un éclairage qu'ils sont les seuls à pouvoir donner et c'est en cela qu'ils sont les plus précieux. Les documents de la pratique sont ainsi extrêmement riches sur la question des garanties, un thème peu étudié en histoire financière, en grande partie parce que les sources littéraires et épigraphiques contiennent peu de renseignements sur ce point. En 1951, en travaillant sur les *horoi*, une source originale, M. Finley s'étonnait de l'absence de prise en compte des garanties en histoire financière en dehors de travaux juridiques allemands<sup>141</sup>. Plus d'un demi-siècle plus tard, on peut écrire à peu près la même chose. En dehors du travail de M. Finley sur les *horoi*, les garanties sont peu présentes en histoire financière. Il s'agit pourtant d'un élément concret essentiel dans une transaction financière, qui amène à se demander comment, dans un monde où le crédit est essentiellement non professionnel, un débiteur et un créancier se sont rencontrés et ont fait affaire. Pourquoi le créancier a-t-il choisi de prêter à un

<sup>139</sup> Andreau 1985 et 1987a.

<sup>140</sup> Voir les remarques de J.-M. Carrié à propos des travaux de D. Kehoe dans Carrié 2005.

<sup>141</sup> Finley 1951, p. VII.

débiteur plutôt qu'à un autre, comment le débiteur a-t-il trouvé et convaincu un créancier de lui prêter de l'argent ?

J'ai donc choisi de m'intéresser à l'organisation et au fonctionnement concret du marché du crédit privé tel qu'il apparaît dans les documents de la pratique. Par crédit privé, j'entends toutes les transactions financières privées, en argent ou en nature, volontairement consenties et prévoyant un revenu fixe. Par marché, j'entends :

Tout mécanisme d'échange collectif organisé, qu'il soit hiérarchisé ou décentralisé; qu'il soit formel ou informel; qu'il alloue les ressources sur la base du prix, de l'information ou d'une quelconque combinaison de l'un ou de l'autre; quel que soit son degré d'imperfection, au sens où plus un marché est imparfait, plus les coûts de transaction y sont élevés (c'est-à-dire que plus y est grande la différence entre ce qu'il en coûte à l'acheteur et ce que reçoit le vendeur). (...) la liste des coûts de transaction est en fait assez longue : s'agissant du crédit, elle va des frais d'acte aux impôts pesant sur les contrats, en passant par la rémunération des efforts de l'intermédiaire ou par les pertes suscitées, soit par un remboursement que le prêteur exige à un moment inopportun, soit par une incapacité de l'emprunteur à s'acquitter<sup>142</sup>.

Dans un échange intertemporel comme le prêt, l'information dont dispose le créancier sur son débiteur, et réciproquement, est une question centrale. Je m'intéresse donc à l'ensemble des moyens, des institutions dont dispose quelqu'un qui a de l'argent<sup>143</sup> à prêter pour prêter cet argent en ayant une probabilité raisonnable de ne pas tout perdre, et réciproquement, aux moyens, aux institutions, utilisés par quelqu'un qui cherche à emprunter de l'argent pour rencontrer un créancier. Des institutions, formelles et informelles, organisent le marché du crédit. Par institutions formelles, on entend « les règles explicites que l'application de la loi suffit à rendre exécutoires, que ce soit des régulations publiques ou des accords privés dont en cas de besoin, l'application est garantie par l'État »<sup>144</sup>. Ce sont les règles du jeu en vigueur sur le marché du crédit. On peut ranger dans cette catégorie les différents types de contrats, les limitations légales sur le taux d'intérêt, la nature de la procédure judiciaire en cas de défaut, les différents types de garanties, l'existence de banques, l'existence de règles publiques sur la rédaction et l'enregistrement des contrats. Par institutions informelles, on entend des règles implicites qui « si elles sont explicites, ne sont pas pour autant susceptibles d'être ren-

<sup>142</sup> Cette définition est empruntée à Hoffman et Postel-Vinay et Rosenthal 2001, p. 25-26.

<sup>143</sup> Ou un objet en nature.

<sup>144</sup> Hoffman et Postel-Vinay et Rosenthal 2001, p. 26.



dues exécutoires par la loi »<sup>145</sup>. Dans cette catégorie, on peut ranger les réseaux d'interconnaissance dans les villages, les réputations des débiteurs ou des créanciers potentiels, les liens de parenté.

Je m'intéresse surtout aux institutions qui augmentent l'information sur les capacités financières des créanciers et des débiteurs potentiels et qui ainsi diminuent les coûts de transaction sur les marchés du crédit. En effet, l'économie du crédit est une économie de l'information<sup>146</sup>. Entre un créancier et un débiteur, il existe ce que l'économie néo-institutionnaliste appelle une asymétrie d'information : le débiteur connaît ses ressources financières et il peut évaluer sa capacité à rembourser. En revanche, le créancier ne possède évidemment pas le même degré d'information sur les ressources du débiteur.

Ce type de recherche s'inspire des analyses des économistes néo-institutionnalistes, comme D. North<sup>147</sup> ou O. Williamson<sup>148</sup>, qui insistent sur le fait que les marchés ne sont pas des données, des évidences, mais que ce sont des construits historiques qui se modifient au cours du temps, qui peuvent s'améliorer ou se détériorer. Les institutions qui l'organisent en Égypte romaine et en Campanie ne sont pas similaires et elles ne sont pas immuables. Le but de cette recherche est de montrer en quoi les changements institutionnels au cours du temps contribuent à faire évoluer le marché du crédit et l'économie en général<sup>149</sup>. De ce point de vue, le principal résultat de mes recherches est, comme on va le voir, la mise en évidence du rôle du système notarial en général et de la bibliothèque des acquêts en particulier sur le fonctionnement du marché du crédit en Égypte romaine. La bibliothèque des acquêts est une institution créée entre 68 et 72 à l'initiative de l'administration romaine et sa mise en place entraîne des améliorations considérables du fonctionnement du marché du crédit dans la province. Ce constat m'a amené à m'interroger sur les raisons poursuivies par le gouvernement provincial romain lorsqu'il a décidé la création d'une telle institution, ce qui nécessite de tenir compte des changements que connaît l'administration de l'Égypte durant le premier siècle de la domination romaine. La solution au problème de la création de la bibliothèque des acquêts se situe selon moi au confluent du marché du crédit privé et du financement des tâches publiques et cette hypothèse, confortée par l'analyse de la situation campanienne, constitue le second résultat important de ce livre.

<sup>145</sup> Hoffman et Postel-Vinay et Rosenthal 2001, p. 26.

<sup>146</sup> Sur la notion d'information en matière économique, voir Descat 2002.

<sup>147</sup> North 1981, 1985 et 1990.

<sup>148</sup> Williamson 1985.

<sup>149</sup> Sur l'approche néo-institutionnaliste en histoire économique de l'Antiquité, voir Lerouxel 2012a.

Dans son principe, le plan suivi ici se devait donc d'être chronologique et la périodisation retenue pour l'Égypte romaine constitue aussi un des résultats de cette recherche dans la mesure où elle est spécifique à l'histoire du marché du crédit et où elle tient compte de l'histoire monétaire de la province<sup>150</sup>. Il est en effet important de distinguer des périodes où le niveau des prix est stable si on veut pouvoir comparer entre eux les montants prêtés durant ces périodes. Or, deux articles de D. Rathbone ont montré que le niveau des prix nominaux est stable en Égypte romaine jusqu'à la peste qui sévit sous Marc-Aurèle à partir du milieu des années 160<sup>151</sup>, qu'il connaît ensuite une période troublée, difficile à suivre dans la documentation, entre 170 et 190, puis qu'il connaît à nouveau une phase de stabilité entre 190 et 275, mais que le niveau des prix est durant cette période deux fois supérieur à ce qu'il était durant la période antérieure à 170. L'Égypte, pas plus que l'Empire, ne connaît d'inflation au III<sup>e</sup> siècle avant 275. Ce n'est qu'à partir de cette date qu'elle entre dans une période d'inflation extrêmement forte qui a des conséquences très importantes sur les prêts, à tel point qu'il devient quasiment impossible de comparer les montants prêtés entre eux. D'un point de vue monétaire, la période romaine de l'histoire égyptienne s'achève en 275.

Le chapitre 1 traite du marché du crédit en Égypte romaine pendant la période qui va de la conquête de l'Égypte en 30 avant J.-C. à la création de la bibliothèque des acquêts, que je situe un peu arbitrairement en 69<sup>152</sup>. La période suivante s'étend de la création de la bibliothèque des acquêts à 170 environ (chapitre 2), pour les raisons monétaires exposées ci-dessus. La comparaison entre les chapitres 1 et 2 fait apparaître d'importants changements entre les deux premières périodes. Le chapitre 3 a pour but d'expliquer ces différences : il traite du système notarial et de la bibliothèque des acquêts et montre leur influence positive sur le marché du crédit privé. Les chapitres 4 et 5 sont consacrés à l'analyse du fonctionnement du marché du crédit tel qu'il apparaît dans les tablettes de Campanie, et à une comparaison de celui-ci avec son homologue égyptien, principalement du point de vue des garanties (chapitre 5). Enfin, dans le chapitre 6, on revient en Égypte pour une dernière et troisième période, de 170 à 275.

<sup>150</sup> Tenger 1993 se contente de distinguer le I<sup>er</sup> et le II<sup>e</sup> siècle et de calculer des moyennes de sommes empruntées par moitié de siècle.

<sup>151</sup> Rathbone 1996 et 1997.

<sup>152</sup> La bibliothèque est créée entre 68 et 72 mais je choisis de retenir l'année 69 car c'est celle qui suit l'édit du préfet Ti. Iulius Alexander pris en 68.